

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière
du jeudi 18 octobre 1990

SOMMAIRE

Pages

INTERPELLATIONS:

- De M. André à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «le contrôle budgétaire effectué par l'Exécutif de la Région» 48
- Discussion. — *Orateurs*: MM. André, Debry, Chabert, Ministre, le Président 48
- De M. Moureaux à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «sa déclaration en faveur du périphérique sud» 53
- Discussion. — *Orateurs*: MM. Moureaux, Adriaens, Cornelissen, Désir, Ministre 53
- De M. Adriaens à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la non-exécution des engagements pris par le Secrétaire d'Etat en matière d'environnement» 56
- Discussion. — *Orateurs*: MM. Adriaens, Gosuin, Secrétaire d'Etat 56

QUESTIONS ORALES:

- De M. de Clippele à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, et à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant «la preuve formelle de l'utilisation abusive des fonds publics par M. Grijp pour assurer sa publicité personnelle» 60
- De M. Adriaens à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la lutte contre le stationnement illégal» 62

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering
van donderdag 18 oktober 1990

INHOUDSOPGAVE

Blz.

INTERPELLATIES:

- Van de heer André tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de begrotingscontrole uitgevoerd door de Gewestexecutieve» 48
- Bespreking. — *Sprekers*: de heren André, Debry, Chabert, Minister, de Voorzitter 48
- Van de heer Moureaux tot de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «zijn verklaring ten gunste van de ring zuid» 53
- Bespreking. — *Sprekers*: de heren Moureaux, Adriaens, Cornelissen, Désir, Minister 53
- Van de heer Adriaens tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de niet-uitvoering van de verbintenissen aangegaan door de Staatssecretaris inzake leefmilieu» 56
- Bespreking. — *Sprekers*: de heren Adriaens, Gosuin, Staatssecretaris 56

MONDELINGE VRAGEN:

- Van de heer de Clippele aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende «het formeel bewijs dat de heer Grijp publieke fondsen onrechtmatig heeft aangewend voor zijn persoonlijke publiciteit» 60
- Van de heer Adriaens aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de strijd tegen het illegaal parkeren» 62

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral
Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

	Pages		Blz.
— Question orale jointe de M. Beauthier, concernant «l'adoption par deux communes bruxelloises de nouveaux règlements en matière de stationnement automobile»	62	— Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Beauthier, betreffende «het aannemen door twee Brusselse gemeenten van nieuwe reglementen voor het autoparkeren»	62
— De M. Debry à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «le projet d'extension du Centre Borschette»	63	— Van de heer Debry aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «het project voor de uitbreiding van het Borschettecentrum»	63
— De M. Van Hauthem à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «la campagne de la STIB au profit du ticket de faveur»	64	— Van de heer Van Hauthem aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afdankte Bedrijfsruimten, betreffende «de MIVB-campagne voor het voorkeurticket»	64
— De M. Cornelissen à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «l'éventuelle cession d'un vide technique sous le Parc Elisabeth à la commune de Koekelberg»	65	— Van de heer Cornelissen aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afdankte Bedrijfsruimten, betreffende «de eventuele overdracht van een technische ruimte onder het Elisabethpark aan de gemeente Koekelberg»	65
— De M. Vandebossche à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'ajournement de l'attribution des blocs d'habitation par les sociétés de logements sociaux»	66	— Van de heer Vandebossche aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de opschorting van de toewijzing van wooneenheden door de sociale huisvestingsmaatschappijen»	66
— De M. Adriaens à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la réglementation relative à l'obligation de présenter les déchets ménagers dans des sacs plastiques répondant à certaines spécifications»	66	— Van de heer Adriaens aan de heer Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de reglementering betreffende de verplichting voor huishoudelijk afval plastic zakken te gebruiken die voldoen aan bepaalde criteria»	66
— De M. de Marcken de Merken à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «les mesures à prendre au niveau régional pour la sauvegarde des plantations publiques»	68	— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de maatregelen op gewestelijk vlak te nemen voor de bescherming van de openbare beplantingen»	68
— De M. Debry à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «le contrôle des sociétés de logement social»	68	— Van de heer Debry aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «het toezicht op de sociale huisvestingsmaatschappijen»	68
QUESTIONS D'ACTUALITE:		DRINGENDE VRAGEN:	
— De Mme Stengers à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant le résultat de l'enquête concernant les 2 200 TCT	69	— Van mevrouw Stengers tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende het resultaat van het onderzoek over de 2 200 DACers	69
— De M. Cauwelier à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant l'opposition de l'Exécutif à la constitution d'une commission technique dans le cadre de la Troisième Conférence de la mer du Nord	69	— Van de heer Cauwelier tot de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende het verzet van de Executieve tegen de oprichting van een technische commissie in het kader van de Derde Noordzeeconferentie	69
— De M. Demannez à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant le financement par la Région bruxelloise de l'Institut d'hygiène et d'épidémiologie	70	— Van de heer Demannez tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende de financiering door het Brusselse Gewest van het Instituut voor Hygiëne en Epidemiologie	70

Séance plénière du jeudi 18 octobre 1990
Plenaire vergadering van donderdag 18 oktober 1990

	Pages		Blz.
— Question jointe de M. Adriaens à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant la contribution régionale au budget de l'IHE	70	— Toegevoegde vraag van de heer Adriaens tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende de gewestelijke bijdrage in de begroting van het IHE	70
— De M. Paternoster à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant les mesures prises pour éviter les arrêts de travail dits arrêts de sécurité à la STIB	71	— Van de heer Paternoster tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende de maatregelen getroffen ter voorkoming van werkonderbrekingen — zogenaamde veiligheidsonderbrekingen bij de MIVB	71
— Question jointe de M. de Patoul à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant la grève des conducteurs du métro de la STIB	71	— Toegevoegde vraag van de heer de Patoul tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende de staking van de metrobestuurders van de MIVB	71
— Question jointe de Mme Huytebroeck à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant la grève dans le métro du 15 octobre	71	— Toegevoegde vraag van mevrouw Huytebroeck tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende de metrostaking van 15 oktober	71
— De M. Cornelissen à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant le licenciement de CMT dans les communes bruxelloises par le Ministère de l'Intérieur	72	— Van de heer Cornelissen tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende het ontslag van de TWW's in de Brusselse gemeenten door het Ministerie van Binnenlandse Zaken	72
— Question jointe de M. Guillaume à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant le licenciement massif d'ACS dans les administrations communales	72	— Toegevoegde vraag van de heer Guillaume tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende het massaal ontslag van Geko's in de gemeentebesturen	72
— De Mme Huytebroeck à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant le classement du bâtiment de la rue de l'Amazone	73	— Van mevrouw Huytebroeck tot de heer Désir, Minister belast met huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende de bescherming van het gebouw aan de Amazonestraat	73
— De M. Debry à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant la subsidiation par la Région de logements sociaux dans le quartier Nord	73	— Van de heer Debry tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende de subsidies van het Gewest voor sociale woningen in de Noordwijk	73
— De Mme Willame à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant le devenir du parc de Linthout	74	— Van mevrouw Willame tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende de toekomst van het Linthoutpark	74
— De M. Michot à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant l'interdiction par le bourgmestre de St. Josse d'une réunion privée organisée à l'invitation d'un conseiller régional	75	— Van de heer Michot tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende het verbod van de burgemeester van St. Joost op een privé-bijeenkomst georganiseerd op uitnodiging van een gewestelijk raadslid	75
— De M. Roelants du Vivier à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant la présence d'amiante au home Reine Fabiola à Auderghem	75	— Van de heer Roelants du Vivier tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende de aanwezigheid van asbest in het Koningin Fabiolahuis in Oudergem	75
— De M. Draps à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant la nouvelle signalisation directionnelle sur le réseau des routes régionales	76	— Van de heer Draps tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende de nieuwe richtingaanwijzers op het gewestelijke wegennet	76

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— La séance est ouverte à 14 h 45.

De vergadering wordt geopend om 14 u. 45.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 octobre 1990.

Ik verklaar de vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 18 oktober 1990 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

De heer De Winter; Mme Carton de Wiart; mevrouw Neyts-Uyttebroeck.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. ANDRÉ A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE CONTROLE BUDGETAIRE EFFECTUE PAR L'EXECUTIF DE LA REGION»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ANDRÉ TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE BEGROTINGSCONTROLE UITGEVOERD DOOR DE GEWESTEXECUTIEVE»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. André pour développer son interpellation.

M. André. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le but de mon interpellation de ce jour est de permettre à notre Assemblée d'être correctement informée sur l'évolution des finances régionales.

Il est en effet intolérable que le 18 octobre 1990, soit près de dix mois après le vote du budget de la Région et sans doute plus de douze mois après son élaboration, l'Exécutif n'ait pas encore fait rapport sur le déroulement de ce budget.

Je ne suis apparemment pas le seul à trouver cela intolérable puisque le Président de notre Conseil lui-même, et dans un style sans doute moins direct — diplomatie oblige — a, lors de sa conférence de presse de rentrée, fixé comme premier point à l'agenda de nos travaux le contrôle budgétaire pour lequel — je le cite — «l'Exécutif régional bruxellois est très en retard...».

Intolérable, disais-je, dans la mesure où la loi du 28 juin 1963, telle que révisée en 1989 et relative à la comptabilité de l'Etat, stipule clairement en son article 10 :

«Il est procédé chaque année, dans le courant du premier trimestre, à un contrôle budgétaire en vue d'ajuster éventuellement le budget des Voies et Moyens et le budget général des dépenses.

Le cas échéant, des projets d'ajustement seront déposés à la Chambre des Représentants ou au Sénat et distribués aux membres des Chambres législatives au plus tard le 30 avril. Ces ajustements sont approuvés par les Chambres législatives avant le 30 juin...»

Ainsi, il y a déjà plusieurs mois que M. Martens est venu devant les Chambres faire rapport sur le contrôle budgétaire de l'Etat national et les deux Chambres ont voté le feuillet d'ajustement avant les vacances parlementaires.

Plus personne ne conteste, dorénavant, que la loi sur la comptabilité de l'Etat s'applique également, *mutatis mutandis*, aux Régions et aux Communautés.

Or, à ma connaissance, la Région bruxelloise est la seule à ne pas s'être conformée au prescrit de la loi en matière de contrôle budgétaire.

Déjà, le 17 mai dernier, lors de la discussion du budget de l'Agglomération — soit cinq mois après le vote du budget de la Région proprement dite, dont l'Agglomération n'est en fait qu'un appendice —, j'avais regretté, et je n'étais pas le seul, de ne pouvoir disposer, en même temps, du résultat du contrôle budgétaire.

J'avais, à l'époque, vivement dénoncé ce type de «saucissonnage» budgétaire qui empêche notre Conseil d'avoir une vue globale de la situation financière de la Région.

Mais ce qui est encore plus intolérable, c'est qu'il semble bien que ce contrôle budgétaire ait eu lieu — avec retard il est vrai — et que l'Exécutif n'ait pas cru bon de devoir nous en communiquer la teneur.

Un contrôle semble avoir eu lieu ... du moins, si je m'en tiens au texte de la conférence de presse, relative au budget 1991, que le Ministre des Finances a tenue en juillet dernier.

Le 26 juillet, juste avant son départ pour le Japon — était-ce pour se donner bonne conscience? —, le Ministre des Finances convoquait la presse pour l'informer des grandes lignes du budget 1991 qui venait — disait-il — d'être adopté par l'Exécutif. Entre parenthèses, ce budget ne devait pas être si définitif que cela puisque le Ministre-Président annonçait, très fièrement — il y a quelques jours à peine — que le budget 1991 venait d'être arrêté par l'Exécutif.

J'ai grande peine à croire que le grand communicateur que vous êtes, Monsieur Picqué, ait mis plus de deux mois à communiquer.

Aussi, est-on en droit de se demander si le Président de l'Exécutif et son Ministre des Finances parlent du même budget pour 1991.

J'espère que la première épreuve a été revue car, au vu des premiers chiffres annoncés par M. Chabert en juillet, il y avait matière à réflexion, d'augmentation des dépenses en 1991 par rapport au budget voté pour 1990!

Mais mon propos n'est pas de parler du budget 1991 dont nous aurons l'occasion, je le suppose, du moins je l'espère, de discuter très prochainement en Commission des Finances.

Mais ce qui était beaucoup plus intéressant dans ce que disait le Ministre des Finances, le 27 juillet à la presse, c'est que les dépenses en 1991 «... n'augmenteraient que de 8 p.c. par rapport au budget ajusté pour 1990...»

Intéressant! Quel budget ajusté pour 1990, Monsieur le Ministre? A ma connaissance, notre Conseil pas encore voté un ajustement au budget 1990.

Plus inquiétant encore, plus de deux mois et demi après vos déclarations à la presse, Monsieur le Ministre, la Commission des Finances n'a pas encore été saisie du moindre feuillet d'ajustement, ni même d'un rapport sur le contrôle budgétaire qu'aurait réalisé l'Exécutif.

Aussi, est-ce au conditionnel qu'il me faut vous parler, Monsieur le Ministre.

Faute de document officiel, j'ai lu et relu les articles de presse relatant vos déclarations de fin juillet. Merci, Mesdames et Messieurs les journalistes, de m'avoir fourni une base de travail!

Ainsi, les dérapages des dépenses s'élèveraient, selon vous, Monsieur le Ministre, à quelque 622 millions. Pourriez-vous nous dire comment se distribue ce dérapage entre les différents départements?

Déjà, nous pouvons supposer que le Ministre de l'Economie devrait, à lui seul, se tailler la part du lion — si, on se rappelle qu'il n'avait pas contesté, en juin dernier, le besoin d'une rallonge de 400 à 500 millions pour son département.

Il semble d'ailleurs que, conformément à ce que M. Cools et moi-même avions prédit en décembre 1989 lors du vote du budget, le Ministère de la Région ne soit, aujourd'hui, plus en mesure de payer les aides accordées aux PME dans le cadre des lois d'expansion économique.

La Région, du moins en sa composante économique d'aide aux PME, est virtuellement en état de cessation de paiement.

En matière de grandes entreprises, la situation ne serait guère brillante si les dossiers n'étaient pas systématiquement gelés au Cabinet du Ministre de l'Economie. Plusieurs milliards d'investissements seraient ainsi dans l'attente d'une décision d'aide régionale.

Mais je ne voudrais pas donner l'impression d'accabler le seul Ministre de l'Economie. Il serait étonnant, en effet, qu'il n'y ait pas de dérapage en matière de Travaux publics ou même du côté de l'Emploi, suite aux programmes, non budgétés, de remise au travail décidés par l'Exécutif.

Mais, Monsieur le Ministre, ces 622 millions de dépassement ne sont sans doute que le résultat net de votre contrôle budgétaire. Y a-t-il eu des glissements entre certains budgets? Si oui, lesquels?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, je suppose que ce montant de 622 millions ne tient pas compte des éventuels dérapages du côté de l'Agglomération.

Je ne voudrais pas une fois de plus jouer à l'oiseau de mauvais augure mais, selon mes maigres informations, la situation ne semble guère s'améliorer sur ce front.

On me dit que *Smiling Bob* en perdrait son sourire légendaire.

Il faudra sans doute s'attendre à une nouvelle aggravation du déficit cumulé de l'Agglomération qui viendra s'ajouter au dérapage que vous annonciez fin juillet.

Je suppose que ce montant ne comprend pas non plus les 200 millions que M. Picqué a promis à la Communauté française, au sujet desquels nous avons eu un long débat hier, ni d'ailleurs les compensations que ne manque pas d'exiger l'aile flamande de votre majorité.

Peut-être conviendrait-il effectivement, Monsieur le Ministre, que vous révisiez vos chiffres? En bref, que vous fassiez un contrôle de votre contrôle budgétaire!

Par ailleurs, est-il utile de vous rappeler qu'en trois mois l'environnement économique a changé?

Tous les experts s'accordent notamment pour annoncer une hausse des taux d'intérêts et de l'inflation comme conséquence des événements dramatiques qui se déroulent dans le Golfe. La modification de ces paramètres n'est pas sans conséquence sur le budget, aussi bien régional que nationale et ce dès 1990.

Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, l'accélération de l'inflation, provoquée par la hausse des prix des produits pétroliers, devrait amener un saut d'index au mois de novembre, soit deux à trois mois plus tôt que prévu.

Le coût supplémentaire pour la Région — au sens large, Agglomération comprise — s'élèverait, en année pleine, à près de 80 millions... soit, pour les deux derniers mois de 1990, une quinzaine de millions.

Que dire également des effets induits sur les frais de fonctionnement de la Région ou des pararégionaux et je pense en particulier à la STIB qui va voir sa facture énergétique augmenter «sensiblement»?

Peut-être, Monsieur le Ministre, est-ce d'ailleurs là la raison de votre hésitation à venir nous présenter le résultat de votre contrôle budgétaire?

Mais plus vous attendrez, plus vos chiffres seront dépassés! A moins que vos raisons soient moins avouables et qu'il y ait un certain nombre de cadavres que l'Exécutif ne souhaite pas déterrer et devoir exposer à notre Conseil!

Excusez-moi, Monsieur le Ministre de l'Economie, d'en revenir à vous une fois encore, mais je dois bien avouer que vous me fournissez de la matière.

Ainsi, par exemple, je suppose que le projet de feuillet d'ajustement veillera à couvrir l'entourloupe budgétaire qu'a récemment choisie l'Exécutif pour ne pas aggraver le dérapage en matière d'expansion économique.

En effet, dans le cadre d'une intervention douteuse pour soutenir un groupe de presse du nord du pays, l'Exécutif n'a pas hésité à recourir à une simple délibération de l'Exécutif pour modifier l'affectation des moyens du Fonds de rénovation industrielle.

Pourtant, le texte même de l'ordonnance budgétaire destinait ces montants à la Société régionale d'investissement bruxelloise et je vous invite, à cet égard, à relire l'article 21 du manteau de l'ordonnance budgétaire.

Cette modification d'affectation — qui porte sur 150 millions —, seule notre Assemblée était habilitée à la décider.

Sinon que signifierait le vote du budget par notre Conseil et en quoi consisterait le contrôle budgétaire de notre Assemblée!

Sans cette manipulation, le dérapage aurait été — pour ne prendre que vos chiffres de juillet, Monsieur le Ministre — de l'ordre de 800 millions, voire d'1 milliard, si l'on y ajoute l'aide à la Communauté française.

Mais, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous certifier qu'il n'y a pas eu d'autres entorses à l'ordonnance budgétaire votée en décembre dernier?

Quoi qu'il en soit, il est intolérable que nous ayons à nous référer à la presse pour être informés.

Le contrôle budgétaire est la première mission d'une assemblée parlementaire et l'empêcher d'exercer correctement ce rôle peut être assimilé à un déni de démocratie.

Il est grand temps que nous soyons complètement informés et que l'Exécutif, Monsieur le Président, nous considère comme une assemblée parlementaire digne de ce nom.

Ici je m'adresse plus particulièrement au Ministre-Président qui partout, avec ses amis du PS, se vante d'avoir permis à Bruxelles d'être une Région. Jour après jour, nous avons de plus en plus l'impression qu'il n'est que l'artisan d'une fusion larvée des 19 communes.

Il se comporte en super-bourgmestre d'un grand Bruxelles, reléguant notre Conseil régional à un rôle de simple Conseil communal. Encore que les membres de Conseils communaux soient souvent mieux traités que nous. Eux au moins disposent de relevés de caisse effectués par l'Echevin des Finances.

A propos de relevés de caisse, il me revient que notre solde net à financer fin septembre, serait supérieur à 6,5 milliards. Est-ce exact Monsieur le Ministre?

Dans ce cas, pourriez-vous nous expliquer comment vous financez votre impasse de trésorerie, étant donné que l'article 23 de l'ordonnance budgétaire ne vous donnait une autorisation d'emprunt qu'à concurrence de 5,5 milliards.

Enfin, soyons bon prince! Monsieur le Ministre des Finances, je vous donne l'occasion de vous racheter. Dans l'attente de pouvoir examiner le feuilleton d'ajustement en détail, faites-nous rapport sur le contrôle budgétaire que vous avez effectué. Dites-nous également comment a évolué la dette régionale directe et indirecte garantie par la Région. Dites-nous aussi comment évolue la situation financière de l'Agglomération.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons! (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Debry. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je n'anticiperai pas le débat que nous aurons en commission lorsque nous disposerons enfin du contrôle budgétaire, du budget d'ajustement 1990 ainsi que du budget 1991.

J'insisterai toutefois sur deux points déjà relevés par M. André, à savoir d'une part, le non-dépôt devant le Conseil

régional bruxellois ou sa commission des Finances du contrôle budgétaire et, d'autre part, les multiples retards du Ministre.

Pour ce qui concerne le non-dépôt du contrôle budgétaire, je rappelle que c'est par la conférence de presse qu'il a donnée le 26 juillet, que M. Chabert nous a appris — ainsi qu'au public — les chiffres du budget ajusté de 1990, ainsi que les chiffres globaux du budget 1991, chapitre par chapitre.

Peut-on en déduire que le contrôle budgétaire a donc été réalisé? Certains indices laissent supposer et je relève d'ailleurs dans le texte de cette conférence de presse que: «l'augmentation des impôts régionaux dans le budget ajusté de 1990 provient d'une estimation basée sur le produit réel fin juin 1990». Apparemment, fin juin, une estimation des recettes avait donc été faite. Il faut d'ailleurs espérer que ce contrôle budgétaire a effectivement été réalisé, sinon il faudrait se demander sur quelles bases a été effectué l'ajustement et quelle crédibilité accorder à ce dernier.

Nous nous attendions donc à ce que la Commission des Finances soit saisie dans les premiers jours de septembre, ou à tout le moins à la mi-septembre, et que vous viendriez y présenter le contrôle budgétaire, ainsi que l'ajustement présenté lors de ladite conférence de presse.

Car si vous aviez l'excuse, le 26 juillet, de ne pas informer le conseil pour cause de vacances, les commissions se réunissent depuis un mois et votre silence nous laisse perplexes.

Faut-il comprendre que les chiffres dévoilés à la presse en juillet doivent être revus et peuvent à présent être considérés comme fantaisistes? Dans le cas contraire, comment pouvez-vous justifier la non-présentation de ces chiffres devant le Conseil?

J'en viens aux retards du Ministre. M. André vous a déjà rappelé les délais que vous impose la loi du 28 juin 1989 modifiant celle du 28 juin 1963: fin mars pour le contrôle budgétaire, 30 avril pour le dépôt des ajustements, 30 juin pour le vote de ceux-ci ... nous sommes bien loin de ces délais!

Je me rappelle qu'en commission des Finances, vous étiez parmi les rares à penser que la loi du 28 juin 1989 n'était pas applicable à la Région bruxelloise, ou du moins pas tout de suite. Vous sembliez souhaiter bénéficier d'un certain délai avant d'appliquer cette loi.

Il a fallu une circulaire de M. Schiltz pour vous convaincre que votre thèse n'était pas la bonne. Vous voilà pris comme un mauvais élève qui n'a pas fait son devoir en espérant le remettre plus tard et qui aujourd'hui est démasqué.

Ce n'est pas pour faire plaisir à M. Schiltz que je vous interpelle à propos de ce retard, mais bien parce que ce retard nie le sens de la réforme de la loi de 1989, à savoir de permettre aux assemblées législatives de contrôler efficacement l'action de l'Exécutif et de ne plus voter des budgets qui sont déjà dépensés. C'est la valeur du contrôle démocratique que notre assemblée peut avoir qui est compromise par de tels retards.

Mais il n'y a pas que pour le contrôle budgétaire et pour le budget ajusté de 1990 que vous êtes en retard.

Au printemps, vous aviez promis de remettre au groupe de travail de la commission des Finances un projet de structure du futur budget-programme 1991. Ce document de deux pages, qui n'a même pas fait l'objet d'une concertation avec les cabinets de vos collègues, nous a été remis seulement fin septembre.

Ce document, outre le fait qu'il confondait les notions de programmes et de structures de programmes, n'avait pas encore fait l'objet d'une concertation avec vos collègues, ce

qui explique certaines imprécisions du document et certaines corrections nécessaires.

Comment pouvez-vous nous faire espérer que la conception de ce budget-programme 1991 ne sera pas bâclée, que ce ne sera pas un assemblage mal ficelé, plaquant sur la nouvelle structure les chiffres élaborés selon l'ancienne mouture?

Ici encore, vous avez espéré pouvoir attendre un an de plus et vous avez traîné; mal vous en prit, la circulaire de M. Schiltz vous oblige aujourd'hui à rattraper le temps perdu.

J'espère que vous y parviendrez, que le budget 1991 sera présenté dans les temps, et que la nouvelle structure de budget-programme que vous concoctez à la hâte répondra un tant soit peu aux objectifs de la réforme. Permettez-moi d'en douter. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il est exact que la loi sur la comptabilité de l'Etat prévoit que le contrôle budgétaire doit se réaliser avant le 30 avril.

Il est exact aussi que le feuilleton d'ajustement doit être déposé avant la fin juin.

Il n'en est pas moins vrai que la Région bruxelloise se trouvait dans une situation particulière du fait qu'une série d'imputations, encore réalisées par le National, n'étaient pas encore comptabilisées pendant le premier trimestre, faute de la communication des données par nos départements nationaux. Vous pourrez peut-être donner cette réponse à M. Schiltz, Monsieur Debry.

Ceci ne nous a cependant pas empêchés de suivre l'exécution du budget et l'évolution des recettes au jour le jour. Le feuilleton d'ajustement qui est à l'impression prévoit une augmentation des recettes de l'ordre de 900 millions et des dépenses pour un montant de 622 millions. La cause de l'augmentation des recettes est, une fois de plus, l'évolution favorable du produit des impôts régionaux pour Bruxelles. Fin septembre, la taxe d'enregistrement rapporte déjà — ceci est une primeur, Monsieur André, réservée au Conseil régional — 96 p.c. de l'estimation annuelle initiale qui était de 2,9 milliards. Toujours fin septembre, pour les droits de succession, nous atteignons déjà 90 p.c. (3,8 milliards).

Toutefois, je voudrais dire aujourd'hui à quel point nous devons être prudents et circonspects. En effet, les toutes dernières informations sur l'évolution des droits d'enregistrement à Bruxelles sont négatives. Nous sommes maintenant tombés à une moyenne située entre 250 et 280 millions par mois. C'est notre part pour Bruxelles. Or, en début d'année, la moyenne se situait entre 350 et 400 millions voire certains mois 500 millions.

C'est vous dire qu'il y a un ralentissement important en ce qui concerne la perception des droits d'enregistrement, qui est dû sans doute au fait que beaucoup moins de transactions immobilières ont lieu aujourd'hui, pas uniquement à Bruxelles, mais, d'après nos informations, dans tout le pays et même au-delà de nos frontières. Nous entrons dans une période difficile. Il faut donc être extrêmement prudent et agir en bon père de famille. Même si, aujourd'hui, nous avons quelques réserves, gardons-les pour les mois et les années à venir qui seront probablement moins faciles que ceux que nous avons connus.

L'augmentation des dépenses concerne le secteur des Travaux publics pour un montant de 100 millions. Il s'agit d'intérêts de retard pour des dossiers transférés par le National.

Nous enregistrons une augmentation également en ce qui concerne le programme de remise au travail des chômeurs, pour un montant de 211 millions. Nous avons augmenté aussi les crédits (305 millions) pour l'expansion économique au sujet de laquelle vous avez posé des questions.

Je peux vous affirmer que mon collègue, M. Grijp, a pris toutes les mesures pour endiguer ces dépenses, de façon à ce que les crédits prévus au budget pour l'année qui vient, soient respectés.

Je puis vous affirmer en outre que tous ces crédits supplémentaires permettront, entre autres à l'Expansion économique, de terminer l'année sans difficulté mais également de continuer à rattraper les retards de liquidation accumulés depuis plusieurs années.

Le solde positif de 280 millions permettra donc, contrairement à ce que vous avez dit, une réduction du solde net à financer. A ce jour, aucun emprunt n'a été contracté par la Région dans le cadre du solde net à financer.

Les chiffres catastrophiques que vous avez cités tout à l'heure sont donc dénués de tout fondement. Un emprunt éventuel en fin d'année sera très inférieur à l'autorisation de 5,5 milliards que vous nous avez accordée et qui correspond à la possibilité d'emprunter donnée par le National.

Pour ce qui est de la STIB, l'autorisation d'emprunter 2,104 milliards a été utilisée pour un montant de 1,1 milliard jusqu'à ce jour.

Le Fonds du Logement et la Société de développement régional bruxelloise n'ont pas encore emprunté sur les autorisations de 1990 qui s'élevaient respectivement à 250 millions et à 200 millions.

En ce qui concerne les charges du passé du logement social, l'accord intervenu entre les Régions et le gouvernement central sera soumis à la Commission des Finances lors de la discussion budgétaire 1991.

Le feuilleton règlera également l'affectation définitive des soldes du FRI. Sur ces soldes, on a imputé la prise de participation de l'Exécutif dans une entreprise bruxelloise qui, si mes souvenirs sont exacts, se situe à Anderlecht.

La situation budgétaire de l'Agglomération évolue favorablement. Néanmoins, il y a lieu de signaler un certain retard au niveau de l'encaissement des impôts.

En conclusion, je dirai aussi bien à l'interpellateur qu'à M. Debry, qu'une situation détaillée, sans entorse aucune, vous sera transmise lors de la discussion du feuilleton d'ajustement 1990 et du budget 1991. Cette discussion est prévue, selon une communication des services du Conseil, du 12 au 16 novembre et du 26 au 30 novembre, en commission, et du 10 au 14 décembre en séance publique: nous serons donc dans les délais. Les budgets, si telle est la volonté politique de ce Conseil, seront encore approuvés cette année. Dès lors, je crois avoir répondu aux questions posées par les deux interpellateurs. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, je remercie M. le Ministre des réponses qu'il a fournies, qui montrent à quel point le débat était utile et qu'il faut parfois interpellier pour lever un certain nombre d'ambiguïtés.

Lorsque je vous ai parlé « dépenses », Monsieur le Ministre, je m'attendais à ce que vous me parliez « recettes ». Je n'avais pas abordé cet aspect de la question car je souhaitais le réserver pour ma réplique. En effet, quand on parle de contrôle budgétaire et quand un Conseil comme le nôtre souhaite s'assurer de ce que l'Exécutif reste dans les limites de ce qui a été voté, il contrôle en premier lieu l'évolution des dépenses. A ce niveau, il est évident qu'il y a un dérapage que vous avez d'ailleurs annoncé: prudemment, vous mentionnez 622 millions auxquels il faudra sans doute ajouter un montant pour l'Agglomération car vous n'en avez pas tenu compte. Or, il y a des dérapages. Nous devons donc prendre en considération un déficit important dans ce domaine.

Vous n'avez pas tenu compte non plus de l'aide éventuelle à la Communauté française, dont nous avons débattu hier (200 millions), ni — bien que vous m'avez indirectement répondu, — de l'entorse budgétaire visant à modifier une affectation de moyens qui étaient destinés à la SRIB et non pas au budget régional. Bref un dérapage de plus d'1,5 milliard.

Monsieur le Ministre alors qu'en juillet vous disiez fièrement — j'ai pu me procurer les documents remis à l'époque à la presse — « l'augmentation du produit des impôts régionaux est due exclusivement à l'augmentation du produit des droits d'enregistrement », et vous parliez de 900 millions, prudemment, vous avez reconnu que les choses pouvaient se modifier. De fait, elles se modifient et vous m'avez cité quelques chiffres. Je pourrais en donner d'autres. Il est exact qu'en janvier, le rapport des droits d'enregistrement était de plus de 500 millions, que depuis juin, il est passé à moins de 250 millions et que ce chiffre continue à descendre. La hausse des 900 millions dont vous avez parlé est donc vraisemblablement, une surestimation du solde réel. En outre, ce qui est plus important, c'est que le dérapage des dépenses va s'enregistrer de manière récurrente. Par contre, les recettes dont vous bénéficiez aujourd'hui n'ont rien de récurrent. Vous le reconnaissez vous-même. Donc, un problème s'annonce à un horizon relativement proche.

D'ailleurs, en matière de rendement des droits d'enregistrement, le Ministère des Finances est peut-être plus prudent que vous car dans l'exposé général du budget 1991, il revoit à la baisse les prévisions pour 1990 qui étaient d'environ 65 milliards, tel que révisé lors du contrôle budgétaire, et que le gouvernement national réduit d'environ quatre milliards. Il estime que d'ici la fin de l'année, nous connaissons une réduction du rendement dans ce domaine.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Pour le budget 1991, nous avons pris des chiffres actualisés, qui émanaient du Ministère des Finances. Par conséquent, nous n'avons pas pris les premières prévisions mais les secondes.

M. André. — C'est précisément ce que je voulais dire! Nous en sommes déjà aux troisièmes, dans la mesure où les chiffres que je vous indique viennent d'être déposés au Parlement et constituent une révision du contrôle budgétaire du gouvernement.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Moi, je parle du budget 1991. Nous avons pris les montants inférieurs.

Par ailleurs, lorsque vous vous référez à mes propos du mois de juin, la crise du Golfe n'avait pas éclaté!

M. André. — Je vous l'ai dit tout à l'heure, Monsieur le Ministre! C'est la raison pour laquelle je vous suggérais d'opé-

rer un « contrôle de votre contrôle ». Au plus vous attendez, pour nous le présenter, au plus il risque d'être dépassé. Au mois de juillet, je n'aurais pu vous adresser ce reproche alors mais aujourd'hui je puis le faire. Vous le comprendrez aisément.

Quant à la réduction du solde net à financer, nous verrons, plus tard, Monsieur le Ministre!... Mais lorsque vous dites « pas d'emprunt actuellement », vous jouez peut-être sur les mots. En effet, quelle est votre impasse de trésorerie à l'heure actuelle auprès du Trésor? Car c'est de cela que je parlais. Et lorsque vous dites n'avoir pas emprunté, je vous renvoie à un arrêté royal du 26 janvier 1990 fixant les modalités selon lesquelles la trésorerie était organisée pour les Communautés et les Régions en 1989 et 1990 et qui aux articles 3 et 4 prévoit un paiement d'intérêts sur dépassement de trésorerie, au taux qui, si mon information est exacte, est égal à celui des certificats de trésorerie. Donc il s'agit d'un emprunt déguisé! Ce n'est pas parce que vous n'empruntez pas aux banques que vous n'empruntez pas au Trésor national! Je vous demandais simplement quel était le niveau de dépassement. Selon mes informations, le solde net cumulé fin septembre était supérieur à 6 milliards. Vous escomptez peut-être d'ici la fin de l'année, rattraper un certain nombre de choses mais entre-temps, je me demandais comment vous pouviez vous en sortir.

En tout cas, Monsieur le Ministre, je vous remercie de nous donner aujourd'hui un *timing* très clair pour le contrôle budgétaire et le budget 1991.

Nous savons que, le 12 novembre, vous nous exposerez, en commission, à la fois le contrôle budgétaire 1990 et le budget 1991. Je suppose, Monsieur le Ministre, que vous aurez alors des informations plus fraîches et que vous pourrez nous parler de l'Agglomération. Sinon, il serait regrettable d'avoir attendu si longtemps si vous ne teniez pas compte d'un certain nombre d'éléments nouveaux. Je vous vois acquiescer... Nous enregistrons donc que vous nous présenterez à ce moment-là, un contrôle du budget de l'Agglomération. Ne serait-ce que pour cette raison, je vous remercie pour votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du PRL et sur les bancs Ecolo.*)

ORDRES DU JOUR — MOTIES

Dépôt — Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de cette interpellation, deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellatie werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. De Decker, de Lobkowicz, Drouart et Mme Nagy, est libellé comme suit:

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

après avoir entendu l'interpellation de M. André au Ministre chargé des Finances sur le contrôle budgétaire effectué par l'Exécutif de la Région et la réponse du Ministre,

Condamne l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale et son Ministre chargé des Finances qui, en contravention à la loi, n'a pas procédé à un contrôle budgétaire dans le courant du premier trimestre et n'a pas, dès lors, déposé les projets d'ajustement avant le 30 avril,

Somme l'Exécutif de présenter, immédiatement, à la Commission des Finances du Conseil, le résultat du contrôle budgétaire qu'il a effectué. »

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren De Decker, de Lobkowicz, Drouart en mevrouw Nagy, luidt als volgt:

«De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— gehoord de interpellatie van de heer André over de begrotingscontrole uitgevoerd door de Gewestexecutieve,

— gehoord het antwoord van de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen,

Veroordeelt de Executieve van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest en het lid ervan belast met Financiën die, in overtreding met de wet, geen begrotingscontrole hebben uitgevoerd in de loop van het eerste kwartaal en bijgevolg de onderwerpen van aanpassing niet vóór 30 april heeft ingediend,

Maant de Executieve ertoe aan de Commissie voor de Financiën van de Raad onmiddellijk het resultaat van de uitgevoerde begrotingscontrole mee te delen.»

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par MM. Moureaux, Garcia, Cornelissen, Vandenbossche, De Berlangheer en Mme de T'Serclaes.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de heren Moureaux, Garcia, Cornelissen, Vandenbossche, De Berlangheer en mevrouw de T'Serclaes.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

Het woord is aan Minister Chabert.

De heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, de heer André heeft gewezen op de problemen van de Schatkist. Ik kan aan de Raad meedelen dat de Executieve vanochtend besloten heeft om, net zoals Vlaanderen en Wallonië, op mijn voorstel het Gemeentekrediet van België als officiële kassier van het Brusselse Gewest aan te stellen.

M. le Président. — La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

INTERPELLATION DE M. MOUREAUX A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «SA DECLARATION EN FAVEUR DU PERIPHERIQUE SUD»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER MOUREAUX TOT DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «ZIJN VERKLARING TEN GUNSTE VAN DE RING ZUID»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux, pour développer son interpellation.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le projet de périphérique sud bou-

clant le ring de Bruxelles a été lancé dans les années septante. A l'époque, de nombreux comités de quartier s'y sont opposés avec détermination.

Un tel projet aurait, en effet, généré un trafic de transit nouveau dans la Région bruxelloise — de nombreux véhicules auraient, en effet, délaissé le grand ring au niveau d'Ittre — et entraîné une pression automobile insupportable — plusieurs dizaines de milliers de véhicules par jour sur les boulevards de deuxième ceinture: boulevard du Souverain, boulevard de la Woluwe. Il présentait, en outre, de graves inconvénients urbanistiques et écologiques pour les sites — notamment ucclois — qu'il devait traverser.

A l'époque, en 1977, j'ai présidé une table ronde consacrée à ce sujet. Elle réunissait un très grand nombre d'acteurs de la vie bruxelloise et elle s'est prononcée contre ce projet pour plusieurs raisons.

Le bouclage du ring au sud de Bruxelles existe déjà grâce à l'ouvrage de Haut-Ittre. Le périphérique sud aurait encouragé le trafic de transit à pénétrer dans l'agglomération bruxelloise et aurait donc été un générateur de trafic supplémentaire, non seulement à Uccle mais dans toutes les communes branchées sur lui, c'est-à-dire Ixelles, Watermael-Boitsfort, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert.

Il aurait compromis notamment les options d'aménagement du boulevard du Souverain. Il faut d'ailleurs dire, parce que c'est souvent mal compris et entraîne des dérapages de vocabulaire, que ce périphérique sud n'est pas un véritable bouclage du grand ring dans la version qui avait été imaginée par l'administration des routes de Bruxelles-Capitale, mais plutôt une sorte de *by-pass* qui permettrait d'injecter la circulation du grand ring sur la ceinture *intra muros* des boulevards du Souverain et de la Woluwe. De l'aveu même du service des routes de l'époque, l'allègement du trafic dans les artères d'Uccle, était invoqué par certains pour justifier le périphérique sud, serait minime.

Quatre p.c. seulement du trafic de transport utilitaire qui passe à Bruxelles sont destinés à des entreprises bruxelloises. Il n'y a donc pas de raison d'introduire ce type de trafic dans le tissu urbain bruxellois.

Le périphérique sud, il faut le rappeler, aurait eu un effet désastreux sur le logement dans la vallée de St-Job en détruisant l'habitat existant et en gelant la viabilité de zones encore non bâties: Kauwberg, Melkriek, Cavell, etc. Le périphérique sud aurait détruit l'identité urbaine d'une zone réservée jusqu'à de grandes infrastructures routières. Or, il s'agit d'une zone sensible, d'intérêt éco-géographique, de logements anciens, même de type villageois, qu'il faudrait plutôt protéger et magnifier.

La conclusion de cette table ronde, qui s'est traduite dans le plan de secteur, avait été considérée, en tout cas par beaucoup dont j'étais, comme une grande victoire, une bataille importante gagnée par les Bruxellois pour leur environnement. Il est donc clair que je déplorerais qu'aujourd'hui ce projet — je parle toujours du faux bouclage par le faux périphérique sud qui en fait crée une bretelle *intra muros* sur les boulevards bruxellois — puisse resurgir.

Ma conviction sur les conséquences néfastes du périphérique sud n'a pas changé et m'avait amené à intervenir le 24 janvier, avec d'ailleurs un collègue du FDF, à propos des déclarations du Ministre Sauwens de la Région flamande, en ce qui concerne le périphérique sud. Je m'étais étonné qu'un Ministre d'une autre région juge utile de se prononcer sur des options fondamentales concernant l'aménagement du territoire et l'organisation de la circulation dans la région de

Bruxelles-Capitale. J'avais souligné qu'un bouclage éventuel du ring ne pourrait s'envisager qu'avec d'infinies précautions, en concertation avec les diverses régions concernées et de toute façon en dehors des 19 communes et de la partie habitée de manière dense de la périphérie immédiate de Bruxelles.

Le Ministre Thys, partageant mon opinion en conformité avec la déclaration de l'Exécutif sur l'inopportunité que son collègue flamand traite la problématique du périphérique sud à Bruxelles, avait répondu au nom de l'Exécutif qu'en matière de circulation, l'Exécutif avait et continuait à renoncer à la mise en œuvre de grosses infrastructures et n'envisageait que des micro-investissements, suspendus jusqu'à présent, tant que le plan régional de déplacement n'aura pas été discuté. J'en avait pris acte et avais rappelé notre opposition radicale à tout investissement lourd dans le domaine de la circulation à Bruxelles.

Ce projet ne nous paraît pas plus opportun aujourd'hui qu'hier. Bien au contraire. L'évolution de la situation des grandes villes européennes, saturées de trafic automobile, conforte la plupart d'entre nous dans l'idée que le choix de renoncer au périphérique sud était le bon.

Il est en effet patent que la réalisation de nouvelles infrastructures, loin de résoudre les problèmes de circulation, ne font en réalité que les aggraver car il est prouvé qu'elles génèrent, qu'elles entraînent toujours un trafic nouveau supplémentaire.

La presse s'est fait l'écho des déclarations du Ministre Désir sur ce sujet, écho qui, pour les raisons que j'ai esquissées tout à l'heure, de dénomination parfois erronée de ce projet, me semble ambigu. Si comme je le pense, le Ministre, avec l'Exécutif et en conformité avec les déclarations les plus récentes de celui-ci, est hostile au périphérique sud projeté en son temps par l'Administration des routes de Bruxelles-Capitale au travers des communes d'Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert, je crois qu'il serait bon de lui donner l'occasion de le réaffirmer clairement ici parce que cela éviterait à l'avenir toute spéculation désastreuse, à nos yeux, sur une modification de la volonté politique inébranlable de la majorité. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, c'est avec la plus grande surprise que le groupe Ecolo a appris, il y a une bonne semaine d'ici, qu'un membre de l'Exécutif bruxellois se montrait favorable à l'idée de boucler le ring de Bruxelles et donc de construire le périphérique sud.

Nous étions persuadés que cette idée folle était totalement oubliée depuis longtemps. Les conséquences écologiques de la construction de l'un ou l'autre des deux tracés proposés seraient totalement désastreuses. Faut-il rappeler que des sites comme les sources alimentant le bois du Kinsendaal (classé comme réserve naturelle), le Kauwberg et la Forêt de Soignes elle-même seraient durement touchés. Les associations qui se battent depuis longtemps pour la sauvegarde des sites semi-naturels et pour la forêt de Soignes elle-même sont absolument catastrophées. Rencontrant de nombreux amoureux de la nature ce week-end lors de l'opération de nettoyage de la forêt de Soignes, j'ai pu constater combien ils étaient heurtés par le fait que des prétendus «responsables» de notre politique régionale puissent imaginer de détruire ainsi une bonne partie de notre patrimoine naturel pour faciliter encore plus la circulation automobile alors que celle-ci cause déjà tant de torts à notre ville. Certains affirmaient même que si le second projet était retenu, celui qui traverse de part en part la forêt depuis

Uccle jusqu'au ring 0, ce serait signifier définitivement la mort du poumon vert de notre capitale.

A côté de ces conséquences écologiques, il ne faudrait pas oublier les nuisances incalculables que provoquerait le passage de cette autoroute urbaine dans de nombreux quartiers résidentiels du sud de l'agglomération. On imagine sans peine les réactions des habitants si cette perspective devait se préciser.

Enfin, le coût d'un tel projet serait tellement énorme qu'il interdirait pratiquement tout projet de construction d'infrastructures alternatives. Au moment où la Région est occupée à réfléchir de manière posée et réfléchie à la conception future des déplacements régionaux dans le cadre du plan IRIS, objet de tant de soins de la part du Ministre régional des Communications, M. Jean-Louis Thys, l'initiative de M. Désir est franchement malheureuse. Enfin, il est peut-être heureux pour l'opposition que des membres de la majorité commettent des bourdes aussi énormes.

Si les écologistes sont globalement d'accord avec la logique de l'élaboration d'un plan régional des déplacements, nous avons parfois émis la crainte que le temps mis à la concrétisation de cette étude ne laisse la porte ouverte, soit à l'inertie, soit à la possibilité de prendre des décisions qui aillent à l'opposé de la philosophie générale des déplacements, qui s'élabore progressivement. Déjà, les infrastructures routières lourdes, tels le tunnel Cortenberg ou l'élargissement de la rue du Trône à 4 ou 5 bandes avec destruction de bâtiments riverains, avaient provoqué des réactions justifiées de notre groupe. Mais aujourd'hui, ce n'est plus seulement l'Europe qui sert d'alibi à de mauvais projets. C'est une optique radicalement différente de celle contenue dans la déclaration de l'Exécutif qui voit le jour. Ma demande précise sera donc la suivante. Le Ministre des Communications nous avait promis un mémorandum qui, en dix points, préciserait clairement les orientations de la politique des déplacements et qui devrait servir de fil conducteur pour l'élaboration du plan IRIS.

Le Ministre nous avait annoncé ce document pour la rentrée parlementaire. Nous y sommes. Quand donc aurons-nous communication du contenu de ce document? Quand pourrions-nous en débattre au sein de cette Assemblée ou, à la rigueur, au sein de la Commission des Travaux publics et des Communications?

En tout cas, le groupe Ecolo considère que cette prise d'option serait le meilleur moyen de mettre fin, en ce domaine du moins, à la dangereuse cacophonie qui semble régner actuellement au sein de l'Exécutif. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, ainsi donc, une nouvelle fois, la presse a reparlé du périphérique sud, phénomène que nous devons considérer comme cyclique.

L'an passé déjà, M. Moureaux l'a rappelé tout à l'heure, certains propos du Ministre des Travaux Publics de la Région flamande plaidaient pour la réalisation de cette infrastructure, et nous avons interrogé le Ministre Thys à ce sujet.

En principe, il s'agit pourtant d'une discussion définitivement close. On se souvient du débat très animé qui s'est déroulé voici une dizaine d'années, qui vient d'être rappelé ici, et qui a débouché sur la situation actuelle. Tous les arguments techniques, urbanistiques et autres ont été échangés à l'époque. Pourquoi, dès lors, en revient-on aussi régulièrement à évoquer cette liaison autoroutière dans le sud de Bruxelles?

La réponse est toute simple: il ne faut évidemment y voir rien d'autre que l'état de plus en plus inextricable de la circulation dans Bruxelles et dans sa proche banlieue.

De temps à autre, l'un ou l'autre article de presse ou une déclaration d'un homme politique, comme celle de M. Sauvens l'an passé, veut voir dans la réalisation d'une nouvelle autoroute urbaine le remède universel à ce fléau que connaît notre Région.

C'est comme pour le métro lourd face aux réseaux de surface: c'est une question d'école, et chaque thèse s'efforce de marquer des points au niveau de l'opinion publique.

Le point de vue du FDF en la matière — je sais, Monsieur le Ministre, combien, notamment au sein de votre propre commune, vous avez souvent par vos propos marqué votre opposition au principe des autoroutes urbaines — est connu depuis longtemps et il n'est pas susceptible de varier. Il n'est absolument pas question d'implanter de nouvelles autoroutes sur le territoire de la Région bruxelloise. Croire ou faire croire que la liaison envisagée par d'aucuns permettrait, telle une baguette magique, de résoudre tous les problèmes d'encombrement est évidemment un leurre.

L'utilité d'une rocade, c'est d'assurer la possibilité de contourner la ville en évitant le centre. Or, les encombrements que nous connaissons sont le fait de ces 150 à 200 000 navetteurs qui choisissent l'automobile pour se rendre à leur lieu de travail situé dans le centre. J'en veux pour preuve la nomenclature des éternels points noirs des bulletins de radioguidage aux différentes voies d'accès de Bruxelles.

Le refus du FDF d'envisager cette infrastructure nouvelle repose essentiellement sur trois considérations.

Je cite d'abord un aspect financier qui est loin d'être négligeable: le budget énorme qui serait absorbé par cette liaison. Peut-on ainsi investir tant d'argent alors qu'à cette même tribune, nous regrettons si souvent l'une des conséquences de la stupide limitation de Bruxelles aux dix-neuf communes, qui a pour effet que les infrastructures créées ou gérées par la Région bruxelloise profitent essentiellement à des navetteurs qui ne contribuent en rien au financement régional.

Il n'est pas question d'organiser par des emprunts irréflectifs un endettement qui serait préjudiciable à l'avenir de notre Région. Par ailleurs, je ne vois pas quels crédits budgétaires on pourrait raboter pour trouver les fonds nécessaires. Il existe, me semble-t-il, d'autres priorités comme le logement, les transports en commun, les communes, l'épuration de l'eau.

En matière de travaux publics, en tout cas, la déclaration de l'Exécutif est sans ambiguïté: le temps est aux «micro-investissements».

Le deuxième élément, c'est l'aspect urbanistique. Il n'est pas nécessaire de procéder à un très long sondage auprès des conseillers régionaux d'Uccle et d'autres communes du sud de Bruxelles pour se rendre compte de l'opinion. Il ne doit pas y avoir beaucoup de leurs concitoyens qui se réjouiraient d'un tel axe au travers de leurs belles communes.

La logique voudrait que ce périphérique se situe à l'extérieur de l'Agglomération qu'il est censé contourner, mais très sincèrement, y a-t-il beaucoup de nos Collègues qui croient que les autorités régionales flamande et wallonne sont prêtes à faire passer le périphérique dans les quartiers résidentiels de Rhode-St-Genèse, Beersel ou Waterloo?

Le troisième élément est l'aspect environnemental, auquel on a également fait allusion. Certains croient pouvoir réduire le problème du tracé du périphérique et ses nuisances en

proposant le creusement d'un tunnel long sous la forêt de Soignes. On imagine sans peine les dégâts irrémédiables qui pourraient ainsi être causés au poumon vert de notre capitale. Et quand on parle de tunnel long, je me méfie, particulièrement depuis l'exemple du Léopold II. Combien de fois n'a-t-on pas déjà évoqué à cette tribune les problèmes de pollution? Veut-on recréer cela ailleurs, à un endroit tout à fait inopportun? La réponse est claire.

Voilà en tout cas pourquoi le FDF rejette cette réalisation qui s'avère à la fois inutile, coûteuse et dangereuse, notamment sur le plan de l'environnement.

Si l'on cherche des solutions aux problèmes de la circulation, il y a d'autres idées à creuser. Que l'on examine les moyens de dissuader, par des actions positives et négatives, l'entrée de véhicules excédentaires à Bruxelles. Que l'on songe notamment à implanter des parkings de dissuasion et que l'on envisage éventuellement des mesures plus coercitives. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je remercie vivement MM. Moureaux, Adriaens et Cornelissen de me donner l'occasion de m'expliquer à propos d'un article paru dans la presse. Rien ne vaut une franche et nette explication. Les commentaires que cet article a suscités prouvent que mes déclarations ont été mal interprétées, sans, toutefois, que je puisse mettre en cause la responsabilité du journaliste. (*Rires sur certains bancs.*) Je vais vous le prouver.

Je n'ai jamais été et je ne suis pas davantage aujourd'hui favorable à ce que l'on a appelé le périphérique sud. A la lecture de l'article, une confusion pouvait s'introduire dans les esprits entre les termes «ring» et «périphérique».

Dans quelques semaines, très exactement le 1^{er} janvier, il y aura vingt ans que je siège dans une assemblée communale et, depuis les années septante, avant même les décisions de 1977, cette Assemblée a toujours été unanimement opposée à toute nouvelle pénétration autoroutière à l'intérieur du tissu urbain. Je suis le Bourgmestre d'une commune où l'on a jadis on vient de le rappeler — autorisé certaines constructions. Je me souviens surtout de la construction d'une section d'autoroute située à trente mètres d'un quartier habité. Comme gestionnaires, nous avons été dans l'obligation de faire construire des murs antibruit, qui, d'ailleurs, n'empêchent pas les riverains d'entendre à longueur de journée une sorte de sourd grondement de moteurs. Si on y ajoute la pollution atmosphérique constante, on comprendra pourquoi nous nous sommes toujours opposés à ce que les boulevards qui commencent à Ixelles, qui traversent Watermael-Boitsfort, Auderghem et les deux Woluwé et se poursuivent, soient aménagés d'année en année, de telle sorte qu'ils sont aujourd'hui devenus de véritables autoroutes urbaines.

En ma qualité de Ministre de l'Environnement, je reprends évidemment les propos que j'ai tenus hier en tant que Bourgmestre. Il serait illogique que mon avis varie selon mes fonctions.

En accord avec les termes de la déclaration gouvernementale de l'Exécutif, je répète que «nous voulons limiter la circulation en réduisant la pression automobile dans la cité.» Nous avons défini des priorités afin d'atteindre cet objectif, de manière à poursuivre le même but: améliorer la qualité de la vie en ville, préserver les espaces disponibles et, aujourd'hui plus que jamais — le sujet étant revenu à l'ordre du jour —

économiser les énergies et le temps. Sur tous les tons et sans possibilité de confusion, nous avons répété qu'il fallait davantage de transports en commun. Si possible, ils doivent être moins polluants et leurs fréquences doivent être mieux adaptées aux besoins d'une population dont il faut stopper l'exode. Notre Collègue, Jean-Louis Thys, s'y attelle depuis un an et trois mois.

Comme M. Cornelissen vient de le rappeler, nous avons également souhaité que des parkings de dissuasion soient disséminés autour de l'Agglomération, à des points terminaux de lignes de transports en commun, existantes ou à créer, de manière à diminuer l'importance du trafic automobile de pénétration.

Je reviens, à titre personnel, à l'article dont il a été question. J'ai eu une conversation à bâtons rompus avec ce journaliste. J'ai effectivement confié à ce dernier que, jadis, à diverses occasions, j'avais affirmé qu'il était dommage que le ring de Bruxelles ne soit pas un véritable ring. Je ne suis pas le seul à déclarer que le long détour par Ittre n'est pas une solution satisfaisante. Elle convient au trafic en provenance du sud qui utilise la branche est ou ouest pour regagner la partie nord du véritable ring; mais est inopérante pour le trafic intense débouchant des autres directions. En fait, il manque un raccord, qui serait logique sur une distance de 12 km environ. A défaut de ce raccord, les véhicules empruntent évidemment le ring nord, qui, aujourd'hui, à certains moments de la journée, est entièrement saturé; ou bien — et je le déplore — cherchent des raccourcis au travers de l'Agglomération. On vient de dire que 4 p.c. seulement des véhicules utilitaires qui traversent la Région bruxelloise n'ont pas, en réalité, une des 19 communes comme point de destination, ce que nous regrettons. Ces véhicules accumulent toutes les nuisances dénoncées.

En novembre ou décembre dernier, j'ai pris connaissance d'une note dans laquelle des responsables politiques non bruxellois se montraient favorables à une reprise de la vieille idée de ce que l'on appelle le périphérique sud. Comme vous, je considère que cette solution aboutirait à une catastrophe écologique. Il faudrait, en effet, éventrer des quartiers habités, mettre en route des chantiers qui dureraient de nombreuses années, saccager des sites à protéger... Par conséquent, je partage toutes vos déclarations négatives à ce sujet. Si solution il y a, elle ne se situe évidemment pas en Région bruxelloise. Encore faudrait-il, cependant, que certains acceptent d'envisager une autre solution. Hélas, ce qui n'a pas été conçu logiquement voici 25 ans environ, lorsque cela était possible, est, aujourd'hui, difficilement corrigible.

Nous nous heurterions, en effet, à de très nombreuses oppositions. Le tissu entourant la véritable Agglomération se densifie.

Il est évident que les comités de quartier, comme il y a vingt ans, que ce soit à l'intérieur ou légèrement à l'extérieur de l'Agglomération, seraient opposés à cette solution.

On a raté quelque chose qui aurait pu être logique à l'époque et qui, aujourd'hui, aboutit à une situation qui n'existe pratiquement dans aucune autre grande ville, à savoir un ring qui n'est pas un anneau et qui présente une forme quelque peu bizarroïde.

Il faudrait engager des moyens financiers considérables pour imaginer une quelconque solution. On a parlé tout à l'heure d'un tunnel sous la forêt, mais cette solution abîmerait la nappe phréatique et ne peut donc être retenue, ou alors il faudrait mettre en œuvre des moyens tellement importants qu'ils ne sont pas envisageables dans l'état actuel des possibilités.

Cette hypothèse nécessiterait des moyens aussi considérables que ceux que l'on va engager pour mettre le TGV en site propre.

Si le TGV est inévitable, si la création d'un RER fait partie de notre programme, il faut éviter que tous ces efforts ne profitent qu'aux seuls navetteurs, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Déjà plus de 55 p.c. des emplois, tant dans le secteur privé que public, sont occupés par des personnes qui travaillent dans la Région bruxelloise mais n'y habitent plus. Il faut donc absolument ramener des habitants dans Bruxelles et pour ce faire, nous avons l'obligation impérative d'y rendre la circulation plus fluide. C'est là que gît le problème.

Je reconnais qu'il est grand temps de se pencher sur des solutions, qui doivent être envisagées en accords inter-régionaux, visant à dissuader l'automobiliste de pénétrer dans l'Agglomération, faute de pouvoir la contourner facilement par un ring. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. ADRIAENS A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA NON-EXECUTION DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE SECRETAIRE D'ETAT EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ADRIAENS TOT DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE NIET-UITVOERING VAN DE VERBINTENISSEN AANGEGAAN DOOR DE STAATSSECRETARIS INZAKE LEEFMILIEU»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour développer son interpellation.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, en cette séance de rentrée, je souhaiterais interpeller l'Exécutif sur son bilan en matière d'environnement pour l'année qui vient de s'écouler. Loin de moi l'idée qu'en une année de mise en route on puisse régler une grande partie des trop nombreux problèmes auxquels notre Région est confrontée dans le domaine de l'environnement. Les écologistes sont sans doute beaucoup plus impatients que vous en la matière, mais l'Exécutif a ses propres priorités et, inévitablement, elles ne sont pas toujours celles que nous aimerions voir mises en avant.

C'est pourquoi les questions que je vais vous poser se référeront à vos propres options et je prendrai comme référence le chapitre politique de l'environnement de votre déclaration d'octobre 1989. Vous aviez défini alors des thèmes prioritaires et je reprendrai seulement les trois premiers, prioritaires parmi les prioritaires, de la dizaine d'axes que vous aviez vous-mêmes définis. J'aborderai également cette problématique

dans l'optique transversale, que vous prétendez défendre et pour laquelle les écologistes sont tout à fait demandeurs.

Tout d'abord, vous vous engagez à résorber le retard législatif régional par rapport aux directives européennes en matières d'environnement. C'est là effectivement une obligation internationale pressante qui nous incombe et vous vous engagez, je cite, «à proposer dans un délai d'un an les textes réglementaires permettant de transposer l'ensemble des directives européennes». Un an plus tard, aucun texte réglementaire n'a été soumis à l'approbation du Conseil. Seuls trois arrêtés ont été publiés:

1) Fixation de l'ouverture et de la fermeture de la chasse et de la commercialisation du gibier pour la saison 1990-1991. Cet arrêté a d'ailleurs suscité les critiques des associations de protection des animaux sauvages, car il est en retrait par rapport à ce qui avait décidé les années précédentes.

2) Interdiction de l'emploi d'herbicides sur les biens publics: arrêté positif mais qui va bien moins loin que ce que le groupe Ecolo a suggéré dans une proposition d'ordonnance toujours en discussion en Commission de l'Environnement.

3) Règlement de l'institution, de la composition et du fonctionnement du Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale. Ce dernier arrêté, en son article 4-2, prévoit que le Conseil donne son avis sur tout projet d'ordonnance et d'arrêté réglementaire en matière d'environnement. Or, les membres de ce Conseil n'ont, à ma connaissance, toujours pas été nommés définitivement. Ceci veut dire que tant que ce préalable n'est pas réalisé, aucune nouvelle législation en matière d'environnement n'est théoriquement possible. Une première série de questions s'impose donc:

— Les membres du Conseil sont-ils tous choisis?

— Quand seront-ils nommés définitivement?

— Dans quel délai pourront-ils rendre un avis sur les projets avancés par l'Exécutif?

Plus particulièrement encore dans ce domaine du rattrapage du retard législatif, l'Exécutif s'était engagé à déposer un projet d'ordonnance relatif à la directive européenne sur les études d'impact, et ce dans un délai de 9 mois, soit au plus tard le 12 juillet 1990. Ceci n'a pas eu lieu et nous sommes toujours sans nouvelles du texte en préparation. L'Exécutif est-il dès lors disposé à enfin étudier la proposition déposée par le groupe Ecolo dès novembre 1989?

Les déchets constituaient la deuxième priorité de l'Exécutif en matière d'environnement. L'Exécutif nous disait que la politique de prévention serait la pierre angulaire de son action. Cependant, ici non plus, rien ne bouge. Ainsi, cela fait plusieurs mois qu'on nous annonce le dépôt imminent d'une ordonnance-cadre sur les déchets. Nous n'avons hélas toujours rien vu venir alors que le Conseil d'Etat a rendu son avis sur ce projet. Le Secrétaire d'Etat peut-il me dire dans quel délai nous pouvons enfin espérer cette ordonnance qui est le premier jalon indispensable à toute politique dynamique en matière de déchets?

Vous aviez aussi annoncé un inventaire systématique des sites industriels contaminés, avec remise en état ultérieure. Ou en est cet inventaire? N'est-il pas encore commencé? Est-il en cours? Est-il terminé? Nous n'en savons rien et voudrions bien être informés. Un programme de remise en état a-t-il été élaboré?

La déclaration politique de l'Exécutif annonçait également l'encouragement de filières de recyclage pour divers types de produits, citant expressément papiers, verre, tissus, métaux,

plastiques, déchets organiques. Le bilan de cette volonté est également bien maigre, si pas nul. Ainsi, les quatre déchetteries que l'on nous promettait dans un délai d'un an n'ont toujours pas vu le jour. Même le parc à conteneurs voisin de l'incinérateur ne répond pas, de l'aveu même du Secrétaire d'Etat à la propreté publique, aux exigences d'une véritable déchetterie, et devra être totalement réaménagé. J'aimerais connaître le pourquoi de ces remises en cause et de ces retards successifs.

L'organisation du ramassage des déchets et le nouveau mode de taxation déterminé ce printemps lors de l'approbation par la majorité des nouveaux règlements pour les compétences d'Agglomération ont aussi de quoi surprendre si l'on veut croire en une volonté de recyclage et de prévention. Ainsi, pourquoi n'a-t-on pas profité de la réorganisation des services de la propreté publique pour prévoir le principe des collectes sélectives, au moins pour quelques quartiers pilotes?

On est aussi en droit de se demander pourquoi, lors de l'établissement de la taxe sur la propreté et la sécurité urbaine, vous n'avez pas réellement voulu appliquer le principe pollueur-payeur qui est pourtant le préalable à toute politique cohérente dans le domaine. Beaucoup d'entreprises concernées ont réagi extrêmement négativement et le colloque de vendredi dernier avec l'Union des entreprises de Bruxelles nous a confirmé que les entrepreneurs pouvaient faire valoir une série d'arguments pertinents, démontrant, par exemple, que les sociétés qui avaient développé un recyclage volontaire n'étaient pas encouragées mais au contraire démotivées. Face à ces réactions, l'Exécutif a-t-il décidé de revoir la formulation de la taxe pour l'année 1991? Si la réponse est positive, pourrions-nous savoir si les entreprises qui réalisent des efforts de recyclage seront encouragées?

L'Exécutif avait également annoncé, fin juin, la signature imminente d'un accord avec les industriels et les associations concernant la gestion des récipients de liquides alimentaires. Bien que basé sur le principe toujours sujet à caution du volontariat, cet accord contenait quelques perspectives alléchantes si chaque partie respectait ses engagements. Or, aujourd'hui, il semble y avoir blocage. Le Secrétaire d'Etat voudra donc bien me dire qui a refusé de signer le protocole d'accord et pour quelles raisons? J'aimerais aussi savoir pourquoi aucune concertation préalable n'a été organisée avec les autres Régions alors que cela paraît une nécessité en la matière, les termes de l'accord étant manifestement très difficilement réalisables dans une seule Région?

Le dernier point que je souhaiterais développer sur le problème des déchets est le secteur connexe des technologies et produits propres. Comment se fait-il que le principe de transversalité que vous avez tant vanté n'a pas été appliqué lors de l'élaboration des nouvelles directives B5 sur l'aide aux entreprises? En effet, aucun critère favorisant les technologies et produits propres n'a été retenu, notamment concernant l'apparition de déchets toxiques ou dangereux. Rien n'a été prévu, alors que vous auriez pu prendre exemple sur les Régions wallonne et flamande qui ont toutes deux promis les conditions d'aide les plus favorables aux entreprises qui, par exemple, favorisent la durée de vie des produits. Certes, suite à l'interpellation sur ce sujet du conseiller du groupe Ecolo Paul Galand, le Ministre Grijp nous a promis une nouvelle version tenant compte de ces critères de prévention des atteintes à l'environnement mais nous n'avons rien vu venir et les directives approuvées par l'Exécutif, il y a une bonne semaine, ne prévoient rien de neuf. Ecolo en est particulièrement désolé et j'aimerais demander pourquoi le Secrétaire d'Etat à l'Environnement ne parvient pas à traduire en matière d'environnement le principe de transversalité tant mis en avant par la majorité.

La troisième priorité de l'Exécutif était la limitation ou même l'interdiction de substances dangereuses. Quelques questions doivent être posées concernant les substances dangereuses que vous aviez vous mêmes recensées comme prioritaires :

1) *Les polychlorobiphényles (PCB)*. L'Exécutif avait reconnu au début de l'année ne pas disposer des moyens en personnel nécessaires à l'établissement d'un inventaire des installations contenant des PCB ou des PCT. Avez-vous enfin ces moyens et l'inventaire est-il terminé? Si non, dans quel délai le sera-t-il? Autre question qui s'impose: des méthodes de destruction sûres ont-elles été imposées à la firme VIVAC qui a le monopole des acquisitions de PCB en Région de Bruxelles-Capitale?

2) *Amiante*. J'ai vu qu'il y avait quelques questions d'actualité à ce sujet. Ma question est la suivante: les bâtiments bruxellois contenant de l'amiante comme isolant ont-ils tous été recensés? L'Exécutif a-t-il arrêté un programme de décontamination et si oui, pouvez-vous nous le faire connaître?

3) *Plomb*. Je sais que vous avez prévu une Commission chargée de l'étude de ce problème.

Pourquoi l'Exécutif n'a-t-il pas prévu dans le cadre des primes pour le remplacement des tuyaux d'eau de distribution en plomb? A-t-il décidé de combler rapidement cette lacune?

Je m'arrêterai là dans mes questions, n'abordant que les trois premiers des onze thèmes prioritaires de l'Exécutif. Je me suis limité à vos propres intentions, affirmées par écrit, et je dois constater que bien peu des choses ont été faites. Plus grave encore: quand des décisions ont été prises, l'Exécutif a trop souvent négligé d'y intégrer les préoccupations environnementales qu'il prétend pourtant vouloir défendre. Contrairement à ce que les écologistes auraient pu espérer, l'environnement n'est manifestement pas la préoccupation transversale prioritaire de la majorité qui gère la Région de Bruxelles-Capitale. Ce que j'attends des réponses que vous allez me donner, ce sont des éléments factuels prouvant que des décisions concrètes ont été prises dans le bon sens et que nous ne devons pas nous contenter de promesses alléchantes et généreuses, mais absolument identiques à celles que nous avons déjà entendues il y a un an d'ici. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais dire à l'interpellateur combien ses inquiétudes m'honorent car elles montrent le souci qu'il a de veiller au respect d'une déclaration de l'Exécutif qui, d'après ses propos, semble correspondre à une exigence voire une nécessité à laquelle souscrit le groupe Ecolo.

Le retard pris par le programme de régularisation de la Région bruxelloise face au droit communautaire est un fait qu'il me serait difficile de nier. Mais il n'est pas imputable au présent Exécutif. En vérité, ce n'est qu'au terme du premier semestre de l'année prochaine que je compte clôturer ce programme.

Diverses raisons ont contraint mon action, principalement les délais de consultation du Conseil d'Etat qui sont considérablement plus longs que ceux initialement prévus. Pour ne citer que l'avant-projet d'ordonnance relatif à l'accès à l'information en matière d'environnement, j'ai attendu pendant cinq

mois une réaction du Haut Collège. Passé ce délai, le dossier m'a été renvoyé pour y joindre quelques compléments formels, pour l'étoffer en quelque sorte d'éléments procéduriers. Dans l'intervalle, aucune analyse ni examen quelconque n'a été réalisé par l'auditeur en charge du dossier. Trois autres textes ont connu la même infortune: l'arrêté relatif à l'agrément et au subventionnement des réserves naturelles, celui relatif à la protection des oiseaux sauvages et, enfin, celui concernant la mise en réserve domaniale du Rouge-Cloître.

Quant au Conseil de l'Environnement, les semaines et les mois écoulés depuis sa création résultent de la multiplicité des institutions, organisations et associations qui y sont représentées. C'est le fait démocratique.

Le temps de rassembler les candidatures explique ce que vous prenez pour des lenteurs ou de la paresse bureaucratique.

Par exemple, ce n'est que le 17 septembre que les noms des représentants de l'Union des Villes et Communes belges me sont parvenus et le 21 septembre pour les représentants de Test-Achats/Test Aankoop, alors qu'ils avaient été alertés avant même la parution au *Moniteur belge* de l'arrêté de l'Exécutif créant le Conseil de l'Environnement.

Les derniers mandats m'ayant été signifiés les 1^{er} et 11 octobre pour les Classes moyennes, je puis vous rassurer sur l'entrée en fonction imminente du Conseil de l'Environnement. Mais vous conviendrez que je ne pouvais le mettre en place alors que tous les membres n'étaient pas désignés par les organismes qui devaient en faire partie.

L'Exécutif doit donc incessamment désigner — c'est une question de jours — l'ensemble de ses membres, suppléants, président et vice-président, en sorte que d'ici un à deux mois j'espère disposer des avis du Conseil de l'Environnement, notamment sur les avant-projets d'ordonnance consacrés à l'évaluation des incidences en milieu urbain et au permis «environnement» ainsi que sur divers arrêtés consacrés à la pollution de l'air dans les tunnels ou encore à la réduction de la pollution atmosphérique provoquée par les installations d'incinération. Je proposerai d'ailleurs au Conseil de se saisir de votre proposition concernant les études d'impact afin d'en discuter conjointement aux projets élaborés par l'Exécutif.

Car, soyez de bon compte, Monsieur Adriaens, si les choses traînent ce n'est pas au niveau de l'Exécutif. Vous êtes suffisamment bien informé pour savoir que des avant-projets d'ordonnance et moult arrêtés ont été décidés par l'Exécutif. Cela montre qu'en termes de calendrier, nous avons respecté nos engagements. Enfin, pour clore ce chapitre, je vous signale que l'avant-projet d'ordonnance relatif à la prévention et à la gestion des déchets a été présenté dès le 5 septembre à l'Exécutif.

Toutefois, vu la complexité de la matière et les remarques substantielles émises par le Conseil d'Etat, il a été jugé utile de consulter un cabinet d'avocats spécialement compétent en ce domaine. Les enjeux sont suffisamment importants pour ne pas présenter au Conseil régional un projet d'ordonnance bâclé dans le simple but de manifester sa présence aux conseillers. Il va de soi que l'Exécutif sera tout prochainement appelé à arrêter ce texte. Ceci n'est aussi plus qu'une question de jours.

L'inventaire des sites contaminés, à savoir les sites de décharge ou de dépôt de déchets industriels désaffectés en Région bruxelloise est en passe d'être réalisé. En effet, une convention avec le groupe d'étude pour la valorisation de l'espace rural et urbain de l'ULB sera conclue prochainement. Cette étude s'étendra vraisemblablement sur une période d'au moins un an et visera à l'établissement d'un fichier et d'une cartographie adéquate, indiquant notamment la localisation

précise des sites, l'ampleur de la décharge et la nature supposée de son contenu, il conviendra alors de voir comment ces sites seront réaffectés et qui paiera.

En ce qui concerne la prévention en matière de déchets, il s'agit de réaliser un plan global cohérent et planifié des déchets comprenant non seulement les ordures ménagères mais également les déchets industriels. Ce plan «déchets» est de la compétence de l'IBGE, en association avec l'agence Propreté pour ce qui concerne les immondices. Les déchetteries annoncées et prévues par le précédent Exécutif n'ont donc pas fait l'objet d'une attention particulière jusqu'à présent, parce qu'elles ne semblaient pas répondre à une logique d'ensemble qui corresponde à une approche globale. Ce problème est évidemment, par souci de cohérence, à insérer dans le plan déchets.

La problématique de la réorganisation des services de la propreté publique ainsi que la taxe sur la propreté publique ne relève pas de mes compétences. Je vous renvoie donc à d'autres intervenants.

En ce qui concerne l'Accord de branche sur les emballages alimentaires, l'Exécutif a approuvé le principe de l'accord au mois de juin suite aux discussions résultant de la concertation que j'ai eue avec le secteur concerné depuis le mois de mars. Grâce au soutien de l'Exécutif dans cette voie, des discussions ont encore eu lieu afin de finaliser et donc de concrétiser cet accord très prochainement. Il n'y a donc pas de blocage, l'Accord de branche portant essentiellement sur l'aspect recyclage et participation au plan déchets du secteur privé dont la particularité est de se faire en milieu urbain exclusivement, il n'y a donc pas lieu, à ce niveau, de réaliser à tout prix une concertation inter-régionale dans un premier temps.

Je ne comprends pas pourquoi vous revenez aujourd'hui sur la question des PCB et PCT. En effet, je vous ai déjà répondu en Commission de l'Environnement du mois de mai 1990. Je vous rappelle donc que d'une part, tout accumulateur ou transformateur contenant des PCB ou PCT est répertorié au Ministère national de la Santé publique et de l'Environnement et qu'une liste est disponible pour la Région bruxelloise. D'autre part, la société VIVAC est un transporteur agréé de PCB et PCT et non un destructeur agréé et qui conformément à la législation en vigueur est tenu d'exhiber une preuve de la bonne destruction de ses déchets toxiques dans des centres adaptés à cet effet en Belgique ou à l'étranger.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur les lois d'expansion économique et donc d'aide aux entreprises réalisées par le Ministre Grijs, j'ai fait une série de propositions, en ce qui concerne l'aspect environnement qui ont été intégrées dans le projet actuellement en discussion. L'IBGE est d'ailleurs associée à cette matière.

Quant à l'amiante, un inventaire des bâtiments publics de la Région de Bruxelles-Capitale contaminés par l'amiante sera disponible très prochainement grâce à l'inventaire complet réalisé par l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie et ce à la demande de M. Delizée, Ministre de la Santé publique.

Nous recevrons donc ce document. Il n'y a donc pas nécessité d'un double emploi. D'ailleurs, celui-ci a, en son temps, préparé un projet de loi concernant la décontamination des bâtiments.

Le Conseil d'Etat a estimé que ce projet de loi était de compétence régionale et communautaire. J'ai donc pour l'instant signé une convention avec un bureau d'avocats qui doit me réaliser la synthèse des actions législatives possibles au niveau régional et communautaire.

Ce problème reste une des priorités de l'Exécutif.

Pour le plomb, vous n'ignorez pas que M. Charles Huygens m'a interpellé à ce sujet au mois d'avril dernier et qu'à cette occasion, vu la transversalité du problème, j'étais prêt à lui confier la coordination d'une commission qui se chargerait d'examiner des propositions concrètes en ce qui concerne l'élimination des risques d'intoxication au plomb à Bruxelles.

Comme la presse vous l'a certainement appris, cette commission a tenu sa première réunion, il y a juste une dizaine de jours et j'ai reçu hier la convocation pour une prochaine réunion. Quant au problème particulier des canalisations en plomb, il faut savoir que la dureté de l'eau à Bruxelles provoque un revêtement de carbonate de calcium sur la surface interne de la tuyauterie et limite par là même la migration du plomb dans l'eau.

Cependant ceci n'exclut pas qu'après un séjour prolongé dans de telles canalisations, une teneur en plomb puisse s'y présenter. A cet effet, le Ministre Désir prépare une information entre autres sur la première eau du matin, le réseau public de distribution d'eau n'étant absolument pas en cause.

Ce sont plutôt les canalisations au niveau des particuliers dans des habitations antérieures aux années 60 qui posent des problèmes.

Une prime à la rénovation pourrait être une des solutions envisageables mais personnellement, je crois beaucoup plus à une véritable information qui aurait des effets beaucoup plus immédiats et moins coûteux.

De plus c'est le rôle de la Commission de faire des propositions réalistes et efficaces. Il n'est pas évident que les primes à la rénovation pour le remplacement des canalisations en plomb soit la meilleure chose à faire.

Nous savons que les populations soumises à ce type de risque sont souvent limitées à des quartiers vétustes et la caractéristique socio-culturelle fait qu'elles n'ont pas toujours accès à ces primes. Ils nous faut donc des moyens réalistes et efficaces. C'est le rôle de la Commission. Je pense avoir ainsi complètement répondu à vos interrogations et vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je constate que M. le Secrétaire d'Etat ne rejette pas mes critiques. Il les accepte mais semble reporter la faute sur d'autres. Ainsi, première raison, le délai de consultation du Conseil d'Etat serait trop long. Je ne puis m'associer à cette façon de voir. Le Conseil d'Etat est un garant de la légalité des textes que nous proposons.

C'est lors de l'élaboration des textes qu'il faut prendre toutes les précautions nécessaires pour que la consultation ne dure pas trop longtemps.

En ce qui concerne l'ordonnance-cadre sur les déchets, le texte est revenu depuis un certain temps déjà du Conseil d'Etat. Le Conseil l'a annoncé dans les documents qu'il a récemment remis à la presse et aux conseillers et toujours rien ne vient sur le bureau de notre Assemblée. Vraiment, on peut se poser des questions sur les raisons de ce retard.

En ce qui concerne les sites contaminés, vous me dites que le problème est réglé. Par après vous dites qu'une convention va être signée avec un bureau d'études chargé d'étudier le terrain pendant une année, au delà de laquelle une cartographie et un inventaire seront dressés, et qu'à partir de cela, vous pourrez prendre des décisions». Trouvez-vous que les

problèmes soient réglés lorsqu'on entame les études? Tel n'est pas notre avis.

En ce qui concerne les déchets, nous sommes d'accord, il faut un plan global. Cela prend peut-être du temps; mais nous aimerions voir les décisions se concrétiser. Nous avons déjà entendu parler d'avant-projet. Il semblait que l'IBGE avait réussi à faire un travail cohérent, mais nous ne voyons rien venir.

Vous n'effectuez même pas les premières étapes. Il ne faudrait pas que le retard législatif serve d'explication à une certaine inertie. Des dispositions auraient effectivement pu être prises dans le cadre d'autres législations, dans celui de la réorganisation des services de la propreté publique. Or, nous n'avons rien vu venir.

Vous nous promettez que l'accord de branche sera bientôt finalisé. Il s'agit, encore une fois, d'une promesse! C'est un tort de prétendre qu'une concertation avec les Régions voisines n'est pas nécessaire. En effet, lors des discussions que nous avons eues la semaine dernière avec les représentants des entreprises, ils nous ont dit: «Le marché bruxellois est bien trop réduit pour pouvoir agir efficacement et proposer des produits spécifiques, puisqu'il s'agit d'un million d'habitants à peine. Nous pouvons fournir des efforts mais à la condition minimum qu'une harmonisation soit envisagée entre les trois Régions du pays.»

Nous sommes à l'écoute des entreprises et nous estimons que des projets communs avec les autres Régions seraient peut-être utiles, tout simplement dans un but d'efficacité. En effet, élaborer un texte sur des accords volontaires alors que les entreprises nous disent en Comité restreint qu'elles ne pourraient atteindre l'objectif fixé, cela ne servirait à rien.

J'en viens à l'expansion économique. L'IBGE a fait des propositions pour que les critères liés à l'environnement soient pris en compte. Cependant, quand la décision a été prise, ces propositions n'ont pas été retenues, ce que nous critiquons. L'IBGE rédige de nombreux rapports, très intéressants et très bien étudiés mais, lorsque l'Exécutif prend des décisions, ses propositions ne sont pas reprises.

J'en arrive à ma conclusion. En ce qui concerne le problème du plomb, par exemple, vous prétendez qu'il n'est pas très important. Vous expliquez que le carbonate qui se dépose dans les tuyaux empêche la migration du plomb dans l'eau. Vous ajoutez que vous allez diffuser une information sur la première eau du matin afin de prévenir les gens. Nous voudrions savoir si un problème existe ou non. Il faudrait être cohérent. Il est vrai que les canalisations qui posent problème ne sont pas celles de la distribution publique mais celles des particuliers. C'est pourquoi nous avons suggéré que des primes soient promises aux particuliers qui auraient recours à la rénovation et remplaceraient leurs canalisations en plomb. Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que ce n'est pas suffisant. En effet, la majorité des personnes confrontées à ce problème vivent dans des quartiers vétustes et ont des revenus peu élevés. Dès lors, la prime ne constituerait ni la meilleure ni la seule solution à ce problème. D'autres propositions sont à faire mais, en attendant d'avoir des solutions plus globales, prenons les premières décisions qui vont dans le bon sens. C'est ce que je souhaitais. Vous y avez répondu très partiellement. Nous attendons la suite.

En ce qui concerne les PCB, il est certain que je reviendrai à la charge si certains éléments ne nous semblent pas correspondre à ce que vous disiez et aux priorités à défendre pour la Région. Ce n'est pas parce que vous avez répondu une fois à nos questions que nous ne vous les poserons plus. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. DE CLIPPELE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, ET A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT «LA PREUVE FORMELLE DE L'UTILISATION ABUSIVE DES FONDS PUBLICS PAR M. GRIJP POUR ASSURER SA PUBLICITE PERSONNELLE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE CLIPPELE AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, EN AAN DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE «HET FORMEEL BEWIJS DAT DE HEER GRIJP PUBLIEKE FONDSEN ONRECHTMATIG HEEFT AANGEWEND VOOR ZIJN PERSOONLIJKE PUBLICITEIT»

M. le Président. — La parole est à M. de Clippele pour poser sa question.

M. de Clippele. — Monsieur le Président, Messieurs les Membres de l'Exécutif, Chers Collègues, en date du 22 février de cette année, je me suis permis de poser une question d'actualité au Ministre Grijp concernant un encart publicitaire qu'il a fait publier, sur un quart de page, dans *L'Echo de la Bourse*, avec sa photo, son prénom et son nom de famille imprimés en lettres grasses, encart faisant l'éloge tant de son département que de lui-même.

M. Grijp m'a répondu et voici ce qui figure au compte rendu analytique: «C'est *L'Echo de la Bourse* qui a pris lui-même contact à propos de l'insertion d'une annonce publicitaire». M. Grijp reconnaît donc lui-même qu'il s'agit bien d'une annonce publicitaire. Je lui ai demandé qui allait la payer et il a répondu: «Il faudra payer mais je mettrai tout en œuvre pour que ce ne soit pas le contribuable».

Je me suis alors adressé à lui en néerlandais, par courtoisie, puisque c'est sa langue maternelle, en disant: «Mijnheer de Minister, ik zal nagaan bij het Rekenhof of de factuur wel te uwen laste is en niet van de Brusselaars». M. Grijp a répondu: «Ik hoop dat u vertrouwen stelt in mijn woorden. Trouwens het Rekenhof zal u niets zeggen». Cela veut donc dire que je l'avertis que je vais prendre contact avec la Cour des comptes et qu'il me répond que cette Cour ne me donnera pas de réponse.

Dès lors, j'ai écrit à la Cour des comptes, et le 1^{er} octobre, M. Vandevelde, Premier Président de la Cour des comptes, m'a répondu ce qui suit: «J'ai bien reçu votre lettre du 30 août 1990 concernant l'encart publicitaire de M. Grijp dans *L'Echo de la Bourse* du 21 février dernier. La facture relative à cet encart, qui s'élevait à un montant de 58 905 francs, a été payée le 19 mars 1990» — trois semaines après la question que j'avais posée — «à charge des crédits de l'article 12.19 (section

05-1) du budget régional réservé aux frais de fonctionnement du cabinet de M. le Ministre Grijp.»

Je constate que M. Grijp a utilisé abusivement les deniers publics, à charge des contribuables bruxellois. Je constate, en second lieu, qu'il n'a pas dit la vérité, qu'il nous a trompés, non seulement moi mais l'Exécutif ainsi que tous les membres du Conseil et les contribuables. Je constate en troisième lieu qu'en ce qui concerne la Cour des comptes ...

BEROEP OP HET REGLEMENT

RAPPEL AU REGLEMENT

De heer Vandebussche. — Mijnheer de Voorzitter, ik wil een beroep doen op het Reglement.

Artikel 50, punt 7 van ons Reglement bepaalt dat een mondelinge vraag wordt gelezen zoals zij werd ingediend en dat de spreektijd voor een mondelinge vraag in zijn geheel vijf minuten mag duren.

De tekst moet gelezen worden zoals hij is ingediend. De heer de Clippele doet dat niet. Derhalve vraag ik u, Mijnheer de Voorzitter, eventueel gebruik te maken van artikel 54, punt 5 van het Reglement, na dat u de spreker erop attent heeft gemaakt dat hij het Reglement niet naleeft.

Ik ga hier niet in op de grond van de zaak, maar doe louter een beroep op het Reglement.

M. De Decker. — Monsieur Vandebussche, vous avez tort de jeter le brouillard sur cette affaire en invoquant un appel au Règlement. Vous voulez que l'affaire dure plus longtemps? Alors continuez!

Laissez parler M. de Clippele. Il exerce son contrôle démocratique.

M. le Président. — M. Vandebussche fait appel au Règlement, je lui réponds donc. (*Poursuivant en néerlandais.*)

Mijnheer Vandebussche, ik vestig uw aandacht op het feit dat de heer de Clippele op het ogenblik vier minuten aan het woord is. Hij beschikt dus nog over één minuut.

De heer Vandebussche. — Mijnheer de Voorzitter, de vraag en het antwoord samen mogen slechts vijf minuten in beslag nemen.

De Voorzitter. — Wel, dan zal het antwoord kort moeten zijn. (*Gelach.*)

Mijnheer Vandebussche, ik heb de tekst van de heer de Clippele hier voor mij. Het ging oorspronkelijk over een interpellatieverzoek. Het Uitgebreid Bureau heeft besloten dat het geen interpellatie hoefde te zijn, maar een mondelinge vraag. De heer de Clippele is daar op het laatste ogenblik over geïnformeerd. Ik heb hem telefonisch gezegd dat wanneer hij zich zou houden aan de schematische schriftelijke uiteenzetting van zijn interpellatie, zijn verzoek als mondelinge vraag kan worden behandeld.

De heer de Clippele volgt bijna letterlijk het schema van zijn interpellatie. Wij kunnen aanvaarden dat hij de regels van het spel respecteert door het feit dat wij in laatste instantie zijn interpellatie in een mondelinge vraag hebben veranderd.

REPRISE DE LA QUESTION ORALE

HERVATTING VAN DE MONDELINGE VRAAG

M. le Président. — Monsieur de Clippele je vous prie de continuer.

M. de Clippele. — En troisième lieu, en ce qui concerne la Cour des comptes, M. Grijp avait dit que cette Cour ne nous répondrait pas; ce qui veut dire qu'il la considère comme une institution tout à fait négligeable alors qu'il s'agit d'une institution vénérable, qui existe depuis 1830, et qui est indispensable pour aider les parlementaires à découvrir des irrégularités de l'Exécutif. En d'autres mots, M. Grijp considère la Cour des comptes comme un organisme tout à fait dérisoire.

J'ai toujours eu une haute opinion de la fonction ministérielle. J'ai toujours mis un Ministre sur un piédestal.

A partir du moment où un Ministre jette le discrédit sur l'Exécutif, sur le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, il ne rend plus honneur à cette fonction.

Dès lors, et c'est mon opinion personnelle, il doit en tirer les conclusions et se démettre. Il y a suffisamment de socialistes, je crois, qui pourraient remplir cette fonction avec honneur. (*Sourires.*)

J'aimerais dire un mot à M. Picqué. Profitant de cette question d'actualité, Monsieur le Ministre-Président, vous avez dit, et je cite textuellement vos propos, «Notre Exécutif est très soucieux de donner un exemple en termes éthiques en ce qui concerne l'usage des deniers publics», puis: «je souscris donc à la vigilance dont nous devons faire preuve dans la manière d'utiliser les deniers publics», plus loin encore: «il faut s'imposer une discipline».

Je constate, Monsieur le Ministre-Président, que vous avez été ici d'un laxisme surprenant. Votre cabinet est suffisant, voire pléthorique, pour contrôler au moins les membres de votre Exécutif. Hélas, je constate une faille dans votre contrôle. Vous n'avez rien fait. C'est un laxisme que je ne peux approuver. (*Applaudissements sur les bancs du PRL et du Vlaams Blok.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Grijp, Minister.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer de Voorzitter, ondanks de laagheid van de aanval zal ik trachten sereen te blijven en in die zin een antwoord te geven aan de heer de Clippele.

Toen ik op 22 februari een dringende vraag kreeg in verband met de inlassing in *Echo de la Bourse* was ik verrast — het ging om een vraag gesteld op het laatste ogenblik — en had ik de indruk dat de tekst van mijn boodschap misschien ietwat persoonlijk klonk. Ik heb daarom in mijn antwoord gesteld dat, indien de ingelaste tekst als minder passend zou kunnen worden beschouwd, ik er zou voor zorgen dat de uitgave niet aan de Administratie zou worden aangerekend. Ik verwijs hiervoor niet naar het *Beknopt Verslag* dat een fout resumé geeft van de tekst die letterlijk is verschenen op pagina 502 van het *Volledig Verslag* van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad. Ik heb die *Handeling* hier bij me, Mijnheer de Clippele. U hebt die misschien niet gelezen. U had dat moeten doen want hier staat een geheel andere tekst dan wat u hebt geciteerd. Het gaat hier om het *Volledig Verslag* van de vergadering.

Wat de grond van de zaak betreft heb ik het volgende op te merken. Bij nader toezien is gebleken dat de tekst werd

opgesteld in samenwerking tussen de Administratie en mijn Kabinet tijdens een periode van afwezigheid in het buitenland. De tekst is in hoofdzaak opgesteld door de Administratie. Bij nalezing werd mij duidelijk dat uit geen enkel woord blijkt dat het hier om persoonlijke propaganda zou kunnen gaan. Integendeel, het gaat om een soort boodschap die alle Ministers geregeld brengen. Op basis hiervan had ik moeiteloos de uitgaven ten laste kunnen leggen van de begrotingskredieten van de Administratie. Nochtans ingevolge mijn nauwgezetheid — die u niet verdient — blijkt uit mijn antwoord — dat ik helemaal te goeder trouw heb gegeven — dat ik bereid was de kosten ten laste te leggen, niet van de Administratie — u moet kunnen lezen, Mijnheer de Clippele, maar allicht hebt u daar wel klerken voor —, maar wel van mijn Kabinet, wat ik mag doen.

De heer de Clippele heeft blijkbaar het *Volledig Verslag* niet gelezen en evenmin schijnt hij het onderscheid te begrijpen dat kan worden gemaakt tussen uitgaven die rechtstreeks ten laste vallen van de Administratie en deze met mogelijke aanrekening op de werkingskosten van een ministerieel kabinet. Indien nu mocht blijken dat daar ook maar de minste moeilijkheid zou uit voortvloeien, zal ik de nodige maatregelen nemen om ze bijvoorbeeld van de kabinetsuitgaven — dat zeg ik u hier in het openbaar — opnieuw te transfereren naar de administratieve uitgaven opdat alles volledig in orde zou zijn.

Mijnheer de Clippele, u moet leren lezen en u mag niet te kwader trouw zijn.

M. de Clippele. — Pour le contribuable bruxellois, que ce soit à charge de l'Administration ou du Cabinet, c'est exactement la même chose. Il constate qu'un Ministre fait de la propagande électorale dans les journaux, à charge des contribuables, ce qui est inadmissible. Vous avez dit que d'autres Ministres l'ont fait et dans tous les partis. C'est vrai. Je le reconnais. Mais on m'a toujours appris — je suis plus âgé que vous — que ce n'est pas parce que les autres se noient qu'on doit les suivre, que ce n'est pas parce que les autres font des bêtises qu'il faut faire de même, mais que les loups ne s'entre-déchirent pas entre eux. Le problème est de savoir si on fait partie ou non de la bande des loups!

Quoi qu'il en soit, mon devoir envers les électeurs est de contrôler les dépenses de l'Exécutif. A partir du moment où vous faites l'imputation de telles dépenses, vous devez en prendre la responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Is u niet een beetje beschaamd om voor dergelijke zaken te applaudiseren?

Ik verwittig u, liberale oppositie, als men naar mij met een vork steekt, dan steek ik terug met een mes. (*Protest bij de liberalen.*)

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ADRIAENS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA LUTTE CONTRE LE STATIONNEMENT ILLÉGAL»

QUESTION ORALE JOINTE DE M. BEAUTHIER, CONCERNANT «L'ADOPTION PAR DEUX COMMUNES BRUXELLOISES DE NOUVEAUX REGLEMENTS EN MATIERE DE STATIONNEMENT AUTOMOBILE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE STRIJD TEGEN HET ILLEGAAL PARKEREN»

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BEAUTHIER, BETREFFENDE «HET AANNEMEN DOOR TWEE BRUSSELSE GEMEENTEN VAN NIEUWE REGLEMENTEN VOOR HET AUTOPARKEREN»

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, lors de la réunion de la commission Infrastructure et Communications, du 15 juin 1990, relative à l'interpellation de notre Collègue d'Agalev Dolf Cauwelier sur le plan IRIS, le Ministre Thys répondait à une de mes questions, en disant qu'il avait constaté une méconnaissance des problèmes de circulation chez les mandataires locaux. Il y a en effet un manque de motivation des polices communales à sanctionner les automobilistes en stationnement illégal puisque le coût du contrôle est à charge des communes et que les recettes qui en résultent vont dans les caisses de l'Etat central.

Pour changer cet état de choses, l'Atelier de Recherche et d'Action Urbaine, l'ARAU, avait proposé, dès novembre 1989, de partager les rentrées des amendes entre l'Etat central et les communes. Le Ministre Thys s'était alors dit intéressé par l'idée; il avait promis de l'étudier et d'en discuter avec le Ministre national des Communications.

Cependant, face à l'inertie des autorités nationales dans le domaine, des communes ont pris l'initiative de créer des redevances ou taxes communales pour frais administratifs relatifs aux contrôles de police. La première municipalité qui imagina ce système fut la ville de Courtrai, et l'on se réfère à elle pour qualifier ce système. Peu à peu la méthode s'est étendue à d'autres communes de Flandre d'abord, de Wallonie ensuite, et, depuis quelque temps, des communes bruxelloises ont adapté le système à leur réalité locale.

La question que je souhaite poser ici est de savoir quelle est l'attitude de l'autorité de tutelle régionale vis-à-vis de la levée de ces nouvelles redevances. Cette pratique est selon certains à la limite de la légalité et ils craignent des réactions. Il paraît au groupe Ecolo que la méthode est néanmoins légitime et qu'elle permettrait certainement d'améliorer la situation face à la prolifération du parking sauvage dans les rues de la capitale. Si le non-respect des parcètres diminue les rentrées communales, les stationnements sur les trottoirs, sur les passages protégés ou aux arrêts de transports en commun mettent, eux, gravement en danger la sécurité des piétons.

L'Exécutif régional pourrait rester silencieux face à ces pratiques et adopter une tactique un peu hypocrite sans prendre position clairement. Cependant, un jour proche, les sommes ainsi récoltées devront figurer au budget des communes, et leur acceptation ou rejet par notre tutelle régionale définira la position de la Région par rapport à cette nouvelle manière d'améliorer les finances communales. Aussi, il nous paraîtrait plus sain que l'Exécutif régional définisse rapidement sa position, dise ce qui lui semble acceptable et ce qui ne l'est pas, favorisant ainsi une certaine uniformisation des méthodes qui semblent actuellement être fort disparates.

Cette uniformisation nous paraît très positive pour les automobilistes qui sauraient ainsi à quoi s'attendre s'ils adoptent des comportements illégaux; elle serait à même de les dissuader s'ils réalisent qu'un contrôle plus strict va voir le jour.

Avec de l'imagination, de la créativité, certaines communes ont montré que des situations bloquées depuis trop longtemps pouvaient évoluer.

L'espoir du groupe Ecolo est d'entendre des réponses de l'Exécutif qui prouvent une volonté de ne pas entraver une dynamique positive, mais au contraire de soutenir ce qui peut améliorer les graves problèmes de circulation et de stationnement qui se posent de plus en plus cruellement dans notre ville. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Beauthier.

M. Beauthier. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, au moment où j'ai déposé cette question, j'ignorais l'intervention de notre Collègue Adriaens et je suis ennuyé de devoir répéter ce qu'il a dit, à peu de choses près. Aussi, plutôt que de lire ma note, je vais résumer mon point de vue.

Il est vrai que depuis quelque temps des communes ont trouvé le moyen de s'accaparer le produit des amendes. C'est une manière d'agir qui, à première vue, paraît illégale. Or, elle a été acceptée, semble-t-il, pour les communes de Knokke et de Courtrai sans provoquer de réaction aussi bien du Parquet, qui est compétent en cette matière, que du Gouvernement flamand.

On constate maintenant que Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode se préparent à établir la même réglementation. Saint-Josse-ten-Noode a étudié la question; Schaerbeek a déjà voté un règlement à ce sujet.

Ma question, qui reprend celle de M. Adriaens, est la suivante: l'Exécutif est-il d'accord pour que d'autres communes imitent ces communes-pilotes?

Il faut reconnaître que les polices communales sont mises à l'épreuve et ont beaucoup de travail. Il apparaît parfois à certains mandataires ou municipalistes que privilégier le travail qui consiste à dresser des contraventions dont le produit tombe dans les caisses de l'Etat, au détriment du travail utile, dont on a parlé voici quelques instants, est contraire à la logique. Il faudrait au moins partager le produit de ces contraventions pour que les communes soient motivées. Ce n'est pas pour cela qu'il faut admettre les abus et les stationnements illégaux, mais il y a un problème au sujet duquel j'aimerais entendre l'Exécutif. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je ne peux que regretter, comme l'ont fait MM. Adriaens et Beauthier, la déplorable attitude de certains automobilistes qui garent leur voiture n'importe où.

Je voudrais dire, dans ce domaine, que les pouvoirs de police du Bourgmestre permettraient, s'ils étaient utilisés à bon escient, d'aboutir à une régulation de ce problème dans certains quartiers.

Il est vrai qu'une commune bruxelloise, Schaerbeek en l'occurrence, a instauré une redevance pour les automobilistes qui négligeraient d'alimenter le parcmètre. J'ai appris que Saint-Josse, s'il elle n'avait pas encore approuvé le même règlement, s'apprêtait à le faire.

Il faut savoir que, depuis quelque temps, mon Cabinet s'est aussi interrogé sur les pratiques qui existaient dans certaines communes flamandes et qui n'ont d'ailleurs pas fait l'objet de mesures de tutelle de la Région flamande.

En tant que tutelle, je suis maintenant saisi de la délibération de Schaerbeek. Nous sommes en train d'étudier le problème, des contacts avec les autorités nationales sont pris, mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui quelles suites seront réservées à ce dossier.

A titre personnel — puisque c'est en fait sur mes intentions que vous m'interrogez — je dis clairement que j'ai un préjugé favorable.

Outre l'exercice du contrôle des infractions qui est encouragé par la stimulation de nouvelles recettes, je pense qu'il s'agit effectivement d'un produit financier favorable aux communes.

A question claire, réponse claire: je suis favorable au règlement adopté — ou en passe de l'être — par les deux communes citées. Je suis, par ailleurs, heureux d'apprendre, à l'instant, qu'une troisième commune entend adopter le même règlement dans quelques heures.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DEBRY A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LE PROJET D'EXTENSION DU CENTRE BORSCHETTE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «HET PROJECT VOOR DE UITBREIDING VAN HET BORSCHETTE-CENTRUM»

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

M. Debry. — Monsieur le Président, lors de la Commission de Concertation concernant le projet d'extension du centre Borschette, le représentant de l'Exécutif a remis un avis favorable.

La position de l'Exécutif n'est pas cohérente avec les conclusions de l'étude «Espace Bruxelles-Europe», que l'Exécutif a pourtant fait siennes, ni avec sa déclaration qui dit que, pour l'Espace Bruxelles-Europe, «l'action de l'Exécutif portera sur la confirmation des limites de la zone d'activité administrative, sur la protection de la zone résidentielle...», zone résidentielle qui inclut la parcelle visée par l'extension du centre Borschette? Comment expliquez-vous ce revirement en moins d'un an?

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que ce projet pose plusieurs problèmes au niveau juridique, à savoir sa non-conformité au plan de secteur et au PPA en vigueur. Il semblerait que la dérogation demandée ne puisse être accordée sans sortir du cadre légal existant, et donc sans ouvrir la voie à un recours

possible au Conseil d'Etat, ce qui risquerait de porter atteinte à l'image que veut se donner la Région quant à sa volonté de rigueur dans le respect de la légalité du plan de secteur. Que pensez-vous de ce risque?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le problème du centre Borschette se pose depuis quelque temps déjà. Après les contacts que nous avons eus avec la Commission des Communautés européennes, la situation semble avoir évolué. En effet, depuis le dépôt de l'étude «Espace Bruxelles-Europe», on a fait valoir un nombre croissant de groupes de travail et d'assemblées, qui ont, en fait, rendu nécessaire l'amélioration du centre Borschette, lequel, dans son fonctionnement actuel — salles de conférences, de restauration, services communs aux parkings — s'avère déficient.

Le problème de l'adaptation se posait déjà sous le précédent Exécutif. J'ai donc accepté l'examen d'un aménagement qui permettrait des améliorations au niveau du fonctionnement du centre tout en préservant le quota de logements en vigueur et en respectant les qualités du quartier.

En accord avec la commune, favorable à ce principe, la zone d'intervention prioritaire a été étendue à l'ensemble des îlots environnants afin de préserver et de redévelopper l'habitat dans une vision plus globale.

A mon sens, et selon mes informations, ne pas résoudre le problème du Borschette à cet emplacement-là, reviendrait à le déplacer dans un autre endroit de la ville, ce que je n'entends pas provoquer. La demande est incontestablement d'intérêt public. Comme vous le savez, l'article 48 prévoit une procédure légale.

La Commission de Concertation s'est réunie le 17 septembre dernier; elle a émis un avis favorable. Elle souhaite également que la typologie des logements — qualité, superficie, coût et organisation — s'inscrive dans celle du quartier et que les mesures de sécurité et les problèmes de circulation automobile n'affectent pas les qualités résidentielles du quartier.

Ce sont des conditions dont je vais tenir compte avant la délivrance d'un permis de bâtir, quel que soit le contenu de celui-ci.

Je pense que, de concert avec la commune d'Etterbeek, nous évoluerons vers une solution correspondant à la philosophie que je viens de vous décrire.

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Debry. — Monsieur le Président, je désire poser une petite question complémentaire concernant l'article 48 de la loi organique d'aménagement du territoire que M. le Ministre-Président vient de citer. Il me semblait que cet article 48 ne pouvait être d'application que lorsque le demandeur est propriétaire du bien. Or, dans le cas présent, et selon mes informations, le terrain n'appartient pas à la CEE, mais à une société privée. Je pose donc la question de savoir si l'article 48 peut être applicable en l'occurrence.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il semble bien que l'article 48 soit applicable dans cette circonstance. C'est un avis juridique de notre cabinet qui répondra à cette question. Nous sommes en train de l'examiner.

M. le Président. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER VAN HAUTHEM AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE MIVB-CAMPAGNE VOOR HET VOORKEURTICKET»

QUESTION ORALE DE M. VAN HAUTHEM A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LA CAMPAGNE DE LA STIB AU PROFIT DU TICKET DE FAVEUR»

De Voorzitter. — De heer Van Hauthem heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Van Hauthem. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, het is de tweede keer dat ik een eerder schriftelijk gestelde vraag mondeling moet herhalen. De vraag luidde: hoeveel affiches heeft de MIVB in de metrostations in Brussel verspreid om het voorkeurticket aan te prijzen? Hoeveel daarvan waren Nederlandstalig of Franstalig?

Ik heb slechts een antwoord gekregen op de eerste vraag. Bijgevolg herhaal ik de tweede: hoeveel Nederlandstalige en Franstalige affiches werden verspreid? Op deze zeer eenvoudige vraag kan het antwoord misschien het kortst zijn sinds de oprichting van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

De Voorzitter. — De heer Thys, Minister, heeft het woord.

De heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Agedankte Bedrijfsruimten. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, ik heb de heer Van Hauthem reeds op zijn schriftelijke vraag nummer 74 geantwoord dat het bedrijf verantwoordelijk voor de operatie, 225 Nederlandstalige en 225 Franstalige affiches heeft gedrukt. Deze werden *ad valvas* in de metrostations aangebracht waar de ruimte niet was ingenomen door de reclame-adverteerders waarmee een overeenkomst is gesloten.

Er werd in ieder geval voor gewaakt dat er in elk metrostation minstens één affiche in elke landstaal werd aangebracht. De MIVB heeft geen lijst opgesteld van de Nederlandse of Franse affiches die in elk station werden opgehangen. Ik kan de heer Van Hauthem echter geruststellen: het publiek werd uitvoerig in de beide landstalen geïnformeerd.

De Voorzitter. — De heer Van Hauthem heeft het woord.

De heer Van Hauthem. — Mijnheer de Minister, ik dank u voor uw antwoord waarin u de beide getallen die niet voorkwamen in uw schriftelijk antwoord, vermeldt.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. CORNELISSEN A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «L'EVENTUELLE CESSIION D'UN VIDE TECHNIQUE SOUS LE PARC ELISABETH A LA COMMUNE DE KOEKELBERG»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER CORNELISSEN AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE EVENTUELE OVERDRACHT VAN EEN TECHNISCHE RUIMTE ONDER HET ELISABETHPARK AAN DE GEMEENTE KOEKELBERG»

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la presse écrite et audiovisuelle, dans le cadre d'une émission devenue très célèbre qui consacre l'inutilité de certains travaux, a récemment donné un nouvel écho au problème de la création d'un parking sous le parc Elisabeth, à l'emplacement du vide technique qui jouxte le tunnel Léopold II.

Dans une intervention développée ici même il y a un an, j'avais déjà interrogé M. le Ministre à ce propos. Le temps était alors à une étude de la question qui a, depuis lors, abouti à des conclusions précises.

Les inconvénients d'un tel aménagement, en termes de financement de l'investissement, d'atteinte à l'esthétique de la place Simonis et de frein au développement des transports en commun au-delà d'un endroit situé à deux kilomètres à peine du centre-ville, ont été maintes fois soulignés.

Outre l'inadéquation du site comme parking de dissuasion ou de transit, se pose le problème de l'absence totale de rentabilité d'un investissement qui atteindrait les 150 millions.

Très récemment la presse a mentionné l'éventualité d'une cession du vide technique par la Région à la commune de Koekelberg, pour le franc symbolique, afin que cette commune réalise elle-même le parking.

Personnellement, je crois que se lancer dans une telle aventure ne pourrait que s'avérer très préjudiciable aux intérêts d'une commune dont le premier souci, dans les prochaines années, sera de faire face aux remboursements des emprunts d'assainissement, ce qui est loin d'être évident.

Monsieur le Ministre peut-il me confirmer que la Région ne retient pas l'idée d'aménager un parking sous le parc Elisabeth et qu'il n'entre par ailleurs nullement dans ses intentions de proposer la cession du vide technique à la commune de Koekelberg pour le franc symbolique?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, globalement, je partage le point de vue de l'honorable membre. En 1975, une Commission interministérielle avait bien prévu un parking de transit aux environs de la place Simonis. Il était projeté, à l'époque, de pouvoir accéder, à partir du tunnel routier, à 1 500 emplacements de parking, 500 sous le parc Elisabeth et 1 000 au-dessus des voies de chemin de fer.

Aujourd'hui, un tel parking ne serait même plus envisagé, tant il est vrai que la Région a fait choix d'une politique des déplacements volontariste en faveur des transports en commun, de la qualité d'habitabilité de la ville, du respect de l'environnement et de l'utilisation plus urbaine des espaces publics. Cette politique conduit à rejeter tout projet qui a pour conséquence d'amener plus de voitures au cœur de la ville, sans nécessité pour sa vie économique et pour le développement de son peuplement.

En 1982, lors du dépôt de la demande de permis de bâtir du tunnel, ce projet a été abandonné, vu son coût excessif. Dès lors, de nouvelles dispositions techniques ont été adoptées pour la construction du tunnel. Cela étant, il subsiste sous le parc Elisabeth un volume que certains nomment «parking» et d'autres «vide technique». Ce volume est nettement plus réduit que ce qui était initialement prévu : il ne pourrait abriter qu'environ 125 véhicules, si d'aventure on y aménageait un parking.

Je ne voudrais pas laisser planer de doute. Je suis convaincu que la réalisation, à cet endroit, d'un parking souterrain de 125 places n'est pas de nature à apporter une solution à la problématique des déplacements dans cette partie de la ville.

Les possibilités de stationnement supplémentaires attireront d'autres véhicules qui, eux-mêmes, engorgeront un peu plus le quartier. La politique régionale vise, au contraire, à améliorer la ville par des aménagements de qualité et par l'augmentation de la part des déplacements effectués en transports en commun.

La place Simonis est particulièrement bien desservie par deux lignes de métro très appréciées. Il faut améliorer les transports de surface drainant vers elle des clients provenant des quartiers de cette partie de la région.

Je suis, par ailleurs, excessivement attentif à offrir aux riverains, habitants et commerçants, les espaces de stationnement nécessaires au logement et à l'activité économique locale. C'est ainsi qu'à la suite d'une réunion publique, en présence des autorités communales de Molenbeek et de Koekelberg, j'ai accru les possibilités de stationnement dans les voiries latérales du boulevard Léopold II, en voie d'aménagement.

D'autre part, j'ai reçu ce 10 octobre une pétition des commerçants confirmant le point de vue que j'ai exprimé. Les commerçants demandent que l'usage de 40 à 50 emplacements de parking de surface soient réglementés au moyen de parcmètres, d'horodateurs...

J'ai immédiatement transmis cette demande aux autorités de la commune de Koekelberg qui est compétente pour prendre les mesures en la matière. Je veillerai personnellement à ce qu'une réponse soit apportée rapidement par l'autorité communale.

Cela dit, il convient d'écarter toute exploitation démagogique de l'existence de cet espace inachevé et non affecté que nous a légué l'Etat. Je veux, une fois pour toutes, disposer de réponses claires et étayées sur le plan financier, quant à l'aménagement et l'exploitation éventuels par le secteur privé. Tant de choses ont été dites...

Les contacts que j'ai eus, à ce jour, avec divers partenaires privés potentiels se sont avérés négatifs, compte tenu du coût élevé des travaux à réaliser pour construire les rampes d'accès et pour équiper de manière adéquate ce volume, dans l'éventualité de l'aménagement en parking.

Dans l'esprit précité, j'ai décidé de tenter une ultime démarche, en sollicitant de manière plus pressante les firmes susceptibles d'aménager et d'exploiter un parking à cet endroit. Il

leur sera demandé à quelles conditions elles seraient prêtes à aménager à leur charge et à exploiter ce parking, dans le respect des modalités suivantes :

1. Il faut que prioritairement l'automobiliste qui y stationne fasse usage des transports en commun;

2. Il faut que le projet ne nuise pas au bon aménagement de la place Simonis et de ses abords. Pour ce dernier aspect, il convient de se baser sur les plans particuliers d'aménagement en projet et/ou déjà arrêtés.

La commune de Koekelberg sera également sollicitée sur base de ces principes. Les réponses sont attendues pour la fin de cette année.

Je reste convaincu de la pertinence des réponses techniques et budgétaires données jusqu'à ce jour. Je ne change pas d'attitude et j'espère que la collaboration avec les autorités de Koekelberg pourra être trouvée, de manière à rencontrer la préoccupation légitime des riverains et des usagers des transports en commun. Je pense plus particulièrement à l'aménagement de la surface. Il ne saurait, en effet, être question de retarder l'aménagement du parc Elisabeth prévu pour 1991. J'ai donc déposé une demande de permis de bâtir pour l'aménagement de ce parc, tel que prévu, sans rampe d'accès et sans aménagement du parking en question. Si je devais disposer d'éléments neufs dans ce domaine, je ne manquerais pas d'en faire part à la Commission de l'infrastructure, pour revoir le dossier sur cette base. Mais tout m'indique qu'aujourd'hui, à part l'utilisation démagogique à laquelle vous avez fait allusion, aucun élément ne nous permet de modifier notre point de vue en quoi que ce soit.

Je veux tenter l'impossible pour que les responsabilités des uns et des autres soient clairement établies.

M. le Président. — L'incident est clos.

La question orale suivante devrait être posée par M. Adriaens à M. le Secrétaire d'Etat Gosuin. Je constate l'absence de M. Adriaens. Je prie les conseillers qui se sont inscrits pour poser des questions de ne pas s'absenter au moment prévu pour leur intervention.

QUESTION ORALE DE M. VANDENBOSSCHE A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «L'AJOURNEMENT DE L'ATTRIBUTION DES BLOCS D'HABITATIONS PAR LES SOCIETES DE LOGEMENTS SOCIAUX»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER VANDENBOSSCHE AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE OPSCHORTING VAN DE TOEWIJZING VAN WOONEENHEDEN DOOR DE SOCIALE HUISVESTINGSMAATSCHAPPIJEN»

De Voorzitter. — De heer Vandebossche heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Vandebossche. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Staatssecretaris, Collega's, vooraf deel ik mee dat mijn

eerste mondelinge vraag werd beantwoord door een verklaring van Minister Kelchtermans op een persconferentie waar hij zegde dat de installatie van de verbrandingsoven in Grimbergen geen zin heeft. Ik zal mij dus beperken tot de tweede.

Er werd mij medegedeeld dat uw staatssecretariaat de toewijzing van wooneenheden door de sociale huisvestingsmaatschappijen, meer bepaald de Anderlechtse Haard, heeft opgeschort. Ingevolge deze situatie staan tientallen hulpbehoevenden binnenkort letterlijk in de kou. Terwijl er een regelmaat van tien tot twintig appartementen in de maand vrijkomen door diverse omstandigheden (verhuizing, overlijden, niet-betaling van huurgelden, ...) loopt het gevaar van leegstand op en wordt er vooral geen antwoord gegeven op de overvloed van aanvragen tot het bekomen van een sociale huisvesting.

Kan de Staatssecretaris mij mededelen of hij inderdaad de opdracht heeft gegeven de procedure tot toewijzing van appartementen op te schorten? Kan hij de reden meedelen waarom hij deze procedure heeft toegepast? Kan hij meedelen wat zijn beleidsintenties zijn om dit probleem ten spoedigste te verhelpen?

De Voorzitter. — De heer Gosuin, Staatssecretaris, heeft het woord.

De heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, in antwoord op de vraag van de heer Vandebossche moet ik toch mijn verbazing uitdrukken over de gegevens die hij overneemt.

Inderdaad, zoals alle maatschappijen van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, heeft de Anderlechtse Haard een richtlijn d.d. 27 juli 1990 van de Nationale Huisvestingsmaatschappij gekregen met betrekking tot het patrimonium van de sociale woningmaatschappijen. Deze richtlijn bepaalt dat «de erkende maatschappijen worden uitgenodigd geen enkel voorstel tot verkoop van hun patrimonium, zowel wat grondeigendommen als gebouwen betreft, in te dienen. De eventueel reeds lopende dossiers zullen tot nader order worden geschorst.»

Dit is de enige formele richtlijn die de Anderlechtse Haard, zoals de andere maatschappijen, onlangs kreeg. Overigens werd zij in het kader van het behandelde dossier in verband met het beheer eraan herinnerd dat de Anderlechtse Haard zoals iedere andere erkende maatschappij, de toekenningsreglementeringen voor woningen, zoals bepaald in de artikelen 6 tot 11 van het koninklijk besluit van 25 september 1987 met betrekking tot het verhuren in het Brusselse Gewest van woningen die door de Nationale Huisvestingsmaatschappij of door haar erkende maatschappijen worden beheerd, moet toepassen.

Er is dus geen opschorting geweest van de vergunning tot toekenning van beschikbare te verhuren woningen.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. ADRIAENS A M. HOTYAT, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA REGLEMENTATION RELATIVE A L'OBLIGATION DE PRESENTER LES DECHETS MENAGERS DANS DES SACS PLASTIQUES REPODANT A CERTAINES SPECIFICATIONS»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER HOTYAT, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE REGLEMENTERING BETREFFENDE DE VERPLICHTING VOOR HUISHOUELIJK AFVAL PLASTICZAKKEN TE GEBRUIKEN DIE VOLDOEN AAN BEPAALDE CRITERIA»

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à présenter mes excuses à M. le Secrétaire d'Etat et à l'Assemblée car j'avais mal estimé le temps entre deux questions.

On connaît les difficultés auxquelles est confronté le service de la propreté publique. La collecte des déchets ménagers est un travail pénible qui nécessite de lourds investissements, aussi bien en hommes qu'en matériel.

Une manière d'améliorer l'efficacité de la collecte est d'agir sur le mode de présentation des déchets. En effet, les sacs en papier qui se déchirent, les caisses en carton qui débordent sont autant de handicaps ou d'incidents qui rendent le ramassage plus lent et difficile. Cela provoque aussi l'éparpillement d'immondices, ce qui est du plus mauvais effet sur la propreté et l'esthétique de nos rues.

C'est pourquoi, il est tout à fait logique que l'Agglomération ait édicté, en novembre 1988, un règlement qui prévoyait l'obligation de présenter les déchets ménagers dans des sacs en plastique de dimensions précises. Une information fut largement diffusée, une période d'adaptation de plus d'un an fut ménagée et il était prévu qu'au 1^{er} janvier 1990, les sacs en plastique réglementaires deviendraient obligatoires.

Et pourtant, il suffit de déambuler dans nos rues un matin de ramassage avant le passage de la voirie pour constater qu'une bonne partie des citoyens ne respecte pas cette obligation. Cependant, le règlement n'a pas été supprimé, que je sache, et dans le projet de règlement A48 que vous nous avez soumis en début d'année, il était précisé que «les ordures ménagères pourraient être enlevées par les soins de l'Agglomération si elles se trouvaient conditionnées en sacs».

Je voudrais donc demander tout d'abord au secrétaire d'Etat s'il entend faire respecter strictement le règlement ou s'il préfère voir se poursuivre le laisser-faire actuel. Il comprendra à la suite de ce que je viens de dire que je pencherais personnellement pour la première solution. S'il partage cette façon de voir, reste maintenant à trouver le moyen de forcer certains de nos concitoyens à faire preuve d'un minimum de civisme. Il me semble que la distribution de notes de rappel dans les boîtes aux lettres de ceux qui ne respectent pas le règlement serait une première mesure. Ensuite, on pourrait, comme cela a été avancé, ne plus ramasser les ordures mal conditionnées. Cela risque toutefois d'avoir des conséquences très négatives sur la propreté, des sacs traînant plusieurs jours étant à craindre. J'aimerais avoir l'avis de M. Hotyat sur la manière de procéder qu'il souhaite retenir.

Il paraîtrait que l'Exécutif prépare un règlement précisant de nouvelles obligations quant à la présentation des ordures ménagères? M. le Secrétaire d'Etat peut-il me confirmer cette information? Si la réponse était positive, se poserait alors la question de savoir si la Région de Bruxelles-Capitale suivra les orientations préconisées au niveau européen et qui recommandent l'utilisation de matières plastiques biodégradables qui présentent par rapport aux sacs classiques, l'avantage

incontestable de ne pas dégager d'émanations toxiques lors de leur incinération ou de se décomposer lorsqu'ils sont mis en décharge. Ici encore vous comprendrez que le groupe Ecolo serait tout-à-fait favorable à cette idée. nous avons assez souvent critiqué les nuisances causées par l'incinération.

Encore une fois se posait le problème des moyens à utiliser pour inciter le public à adopter un comportement favorisant la protection de son environnement. La suggestion qui pourrait être faite est, assez logiquement, de prévoir une réduction des prix sur les sacs biodégradables, ou à base de matières non toxiques, afin de favoriser leur achat par les habitants.

A côté de l'information et de la contagion culturelle qui diffusent dans la population, les valeurs écologiques et les comportements qui en découlent, il faut parfois trouver les moyens de pousser ceux qui comprennent plus lentement à agir de manière positive. Les quelques suggestions que je viens d'avancer paraissent nécessaires aux écologistes pour améliorer la protection de l'environnement dans notre ville. Les questions que je pose visent à connaître comment et dans quel délai vous pourrez concrétiser ces améliorations. Mais si vous aviez d'autres propositions à faire pour diminuer les nuisances liées à la collecte des déchets ménagers, nous sommes évidemment tout à fait disposés à les entendre.

M. le Président. — La parole est à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat.

M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Monsieur le Président, Chers Collègues, l'utilisation du sac poubelle en polyéthylène, basse ou haute densité, d'épaisseur et de dimensions réglementaires, a été effectivement rendue obligatoire par le règlement de police relatif à l'enlèvement des immondices ménagères, adopté par le Conseil d'Agglomération. Ce règlement est toujours en vigueur. Je ne considère pas pour l'instant qu'il soit nécessaire d'édicter de nouvelles obligations.

Par contre, il me paraît indispensable de sensibiliser davantage la population à l'obligation de ce conditionnement, en insistant sur le fait que celui-ci facilite et accélère le travail des agents de propreté. J'ai insisté sur ce point dans la circulaire «toutes boîtes» distribuée au mois d'août, lors de la réorganisation des tournées. J'ai également évoqué cette question lors des rencontres avec les autorités communales compétentes en matière de police. Il va de soi qu'à toute occasion propice, je développerai cette action de sensibilisation. En ce qui concerne le respect des heures de dépôt des immondices que vous avez également évoqué, c'est en particulier avec le soutien des administrations communales que nous parviendrons à faire respecter ces dispositions. J'ai constaté au travers des contacts que j'ai eus avec les bourgmestres et les échevins de la propreté publique que certaines communes avaient pris des initiatives en la matière, soit sous forme de règlement-redevance, soit par l'intermédiaire de policiers ou d'agents assermentés, spécialement affectés à cette tâche. J'ai demandé que chaque commune procède de façon analogue dans un souci de coordination et d'harmonisation.

Je tiens à ce que les services ramassent tous les sacs présentés à la tournée, même s'ils ne sont pas réglementaires. En effet, il convient d'éviter la multiplication des dépôts sauvages. Tant que le Parquet ne poursuivra pas systématiquement les infractions en la matière, nous ne pouvons prendre le risque de salir davantage la ville en refusant de ramasser les sacs non conformes.

Pour ce qui concerne l'utilisation de sacs biodégradables, je rappelle, pour autant que de besoin, que les ordures ménagères sont incinérées et ne sont donc pas mises en décharge. Dès

lors, la question de la dégradation biologique du sac, lors de la mise en décharge, ne se pose pas.

J'ai déjà eu l'occasion d'éclairer l'Assemblée à d'autres moments sur les émissions résultant de l'incinération des immondices y compris, bien évidemment leur contenant.

Enfin, il va de soi que je suis attentif aux recommandations qui pourraient être faites par la Commission des Communautés européennes, au sujet de l'évolution technique du produit qui compose les sacs.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LES MESURES A PRENDRE AU NIVEAU REGIONAL POUR LA SAUVEGARDE DES PLANTATIONS PUBLIQUES»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE MAATREGELEN OP GEWESTELIJK VLAK TE NEMEN VOOR DE BESCHERMING VAN DE OPENBARE BEPLANTINGEN»

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, cette question concerne la sauvegarde des plantations publiques, l'élagage sauvage et les mesures à prendre au niveau régional.

Il me revient que plusieurs communes ont eu à déplorer les agissements de publicistes peu scrupuleux qui n'ont pas eu de crainte à endommager, voire à supprimer, sur la voie publique des arbres dont le seul tort était de limiter la «valeur commerciale» de leurs panneaux publicitaires.

Il s'agit très probablement là d'une minorité de sociétés publicitaires dont, il faut bien le dire, le nombre de panneaux n'a fait que croître en Région bruxelloise.

Voulez-vous bien, Monsieur le Secrétaire d'Etat, me faire savoir si vous avez eu connaissance de dégâts de ce type, constatés au niveau des plantations régionales, notamment de celles situées le long des voiries régionales et me préciser les mesures qui s'en sont suivies?

En particulier, envisagez-vous la constitution d'un recensement des cas enregistrés dans les dix-neuf communes bruxelloises? L'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement ne pourrait-il pas suivre jusqu'à son aboutissement, ce problème en se faisant le porte-parole des administrations communales souvent démunies dans un rapport de force les opposant individuellement à certaines entreprises publicitaires particulièrement influentes?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en ce qui concerne les espaces verts régionaux, je n'ai pas eu à constater ce type d'infractions.

Pour ce qui est des plantations d'alignements le long des voiries régionales, je ne peux que vous suggérer de vous adresser au Ministre Jean-Louis Thys, compétent en la matière.

Par ailleurs, les infractions en matière de publicité et d'abattages d'arbres relèvent de la loi sur l'urbanisme et sont donc de compétence communale.

Cependant, j'ai demandé à l'IBGE de me préparer un projet de dispositions relatives aux problèmes d'élagage exécuté soit par les propriétaires eux-mêmes soit par des entreprises spécialisées. Ce projet sera évidemment soumis en temps opportun au Conseil Supérieur de la Conservation de la Nature.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DEBRY A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LE CONTROLE DES SOCIETES DE LOGEMENT SOCIAL»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «HET TOEZICHT OP DE SOCIALE HUISVESTINGSMATSCHAPPIJEN»

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

M. Debry. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'Exécutif a, sur votre proposition, décidé de mettre en place une structure de contrôle comptable et financier au sein de la SLRB. Nous sommes heureux de voir s'organiser ce secteur qui a dû souffrir depuis des années d'une tutelle pour le moins lointaine et peu stricte. Le communiqué de l'Exécutif fait mention d'un audit externe: le Secrétaire d'Etat pourrait-il nous dire si cet audit a déjà débuté, à qui il a été confié et dans quels délais en seront connus les résultats?

Par ailleurs, dans la réponse que vous avez donnée le 12 juin à une question orale de M. Drouart concernant la gestion du Foyer anderlechtois, vous déclariez que vous avez confié plusieurs missions d'investigation et que lorsqu'elles seraient clôturées, vous en référeriez à l'Exécutif pour prendre, le cas échéant, des mesures administratives. Vous déclariez que l'Exécutif en serait informé «prochainement». Pourriez-vous nous dire si vous avez présenté ce rapport auprès de l'Exécutif? Dans l'affirmative, quelles décisions ont été prises? Dans la négative, quand ce rapport sera-t-il soumis à l'Exécutif?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et

de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en réponse à la question de l'honorable membre du Conseil régional, je puis lui communiquer que par la décision qu'il a prise le 6 septembre 1990, l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale a confié une mission concernant le secteur du logement social au bureau Van Poyer & Co. Cette mission concerne notamment la mise en place d'un système de comptabilité analytique au sein de la SLRB et de chacune des sociétés agréées de la Région de Bruxelles-Capitale.

Elle abordera aussi la question de l'informatisation du secteur du logement social. Cette mission d'une durée de quatre mois vient de commencer et ses résultats finaux seront donc connus pour la première partie de février.

Concernant le dossier du Foyer anderlechtlois, je suis obligé de vous communiquer la même réponse que celle que j'ai transmise récemment à Monsieur André Drouart, à savoir: que suite à une injonction émanant du Cabinet du Juge d'Instruction, l'ensemble du dossier administratif lui a été transmis ainsi qu'au Parquet, le 26 juillet 1990.

Dès lors, tant que l'instruction n'est pas close, il m'est aujourd'hui impossible de communiquer, tout document qui risquerait de dévoiler le secret de l'instruction et de gêner le Ministère public.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME STENGERS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LE RESULTAT DE L'ENQUETE SUR LES 2 200 TCT

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW STENGERS AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE HET RESULTAAT VAN HET ONDERZOEK OVER DE 2 200 DACers

M. le Président. — La parole est à Mme Stengers pour poser sa question.

Mme Stengers. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, votre Exécutif a décidé, en juin-juillet, d'envoyer un questionnaire relatif aux 600 projets TCT, qui concernent environ 2 000 personnes, questionnaire préalable à l'élaboration ou au remodelage d'un plan de résorption du chômage.

J'aimerais connaître les grandes lignes du résultat de cette enquête et savoir si les détails de cette enquête pourront être communiqués aux conseillers régionaux avec ventilation par commune.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais d'abord préciser que les questionnaires ont dû être renvoyés pour juillet 1990. Il y a donc peu de temps qu'ils sont rentrés et le dépouillement est en cours.

Nous n'aurons vraisemblablement pas les résultats définitifs de cette enquête avant la fin du mois de novembre.

Je sais que cette évaluation, qui était bien entendu indispensable, suscite parfois quelque inquiétude. Même si je ne peux, aujourd'hui, préjuger de la forme que revêtira le rapport d'évaluation, il est clair que tous les projets seront analysés et inventoriés. La dimension communale sera évidemment prise en considération. En outre, si des projets — cette crainte est, je crois, sous-jacente aux questions que l'on me pose à ce sujet — devaient être supprimés, nous veillerons à imaginer une procédure qui permettra de vérifier la rigueur et l'objectivité des raisons qui ont conduit à cette situation.

Il s'agit donc d'un travail colossal et, je le répète, ce rapport ne sera probablement disponible qu'à la fin du mois de novembre.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CAUWELIER AAN DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE HET VERZET VAN DE EXECUTIEVE TEGEN DE OPRICHTING VAN EEN TECHNISCHE COMMISSIE IN HET KADER VAN DE DERDE NOORDZEECONFERENTIE

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CAUWELIER A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT L'OPPOSITION DE L'EXECUTIF A LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA TROISIEME CONFERENCE DE LA MER DU NORD

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, zoals we allen weten, vertrouwt men erop dat de conclusies van de Noordzeeconferentie zullen bijdragen tot een beter leefmilieu. De derde Noordzeeconferentie, gehouden in de lente, drong erop aan om een technische commissie op te richten.

Volgens de pers kan deze technische commissie haar werkzaamheden niet aanvatten omdat: «het Brusselse Gewest boycot!», «het Brusselse Gewest legt de activiteiten lam!» Dit zou naar verluidt te wijten zijn aan het feit dat Brussel vier vertegenwoordigers in de technische commissie wil, in plaats van de twee die hen werden toegewezen. Waarom streeft Brussel een pyrusoverwinning na? Of er twee of vier Brusselse vertegenwoordigers zitting hebben, de Gewesten beslissen toch bij consensus.

Zijn de persberichten correct? Loont het de moeite dat Brussel de installatie van de technische commissie — mochten de berichten waar zijn — boycot? Hoe moet het nu verder?

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je suis étonné de vous entendre poser cette question, car ce problème a déjà été évoqué. Il a notamment fait l'objet, en avril dernier, d'une interpellation de Mme Spaak au Premier Ministre.

Nous avons, il est vrai, demandé que la représentation bruxelloise soit égale à celle des autres Régions, c'est-à-dire quatre représentants. Nous avons appris que l'on avait décidé, d'une façon que l'on peut qualifier d'unilatérale, qu'il n'y aurait plus que deux personnes. Nous n'en faisons pas un monde mais nous estimons que la Région de Bruxelles-Capitale doit être placée sur un pied d'égalité avec les autres Régions.

Cependant, vous pouvez être rassuré : nous ne voulons pas bloquer les négociations. C'est pourquoi nous avons soulevé le problème en comité de concertation. Les discussions sont toujours en cours et une solution devrait être trouvée prochainement.

Ne nous affolons pas : il ne convient pas d'accorder une importance excessive à cette commission technique dont le rôle est de coordonner les actions menées par le National et les Régions et non de les prendre en charge, ce qui est différent.

La troisième déclaration de la mer du Nord prévoit la diminution de l'émission d'une série de produits toxiques et dangereux comme, par exemple, les pesticides. Il est certain que c'est par une restriction de la commercialisation de ces produits et non de leur utilisation que l'action est la plus efficace. Cet exemple montre que la commission technique n'est pas la panacée pour résoudre au niveau belge les problèmes de la mer du Nord et que chaque Région doit assumer ses responsabilités. M. Cauwelier comprendra donc que la responsabilité de la Région de Bruxelles-Capitale n'est nullement impliquée; nous n'avons nullement l'intention de bloquer quoi que ce soit, bien au contraire, nous demandons que soit appliqué le projet de coopération tel qu'il avait été prévu.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DEMANNEZ A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT LE FINANCEMENT PAR LA REGION BRUXELLOISE DE L'INSTITUT D'HYGIENE ET D'EPIDEMIOLOGIE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DEMANNEZ AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE DE FINANCIERING DOOR HET BRUSSELSE GEWEST VAN HET INSTITUUT VOOR HYGIENE EN EPIDEMIOLOGIE

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. ADRIAENS A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT LA CONTRIBUTION REGIONALE AU BUDGET DE L'IHE

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE DE GEWESTELIJKE BIJDRAGE IN DE BEGROTING VAN HET IHE

M. le Président. — La parole est à M. Demannez pour poser sa question.

M. Demannez. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ma question porte sur le problème de l'Institut d'Epidémiologie et d'Hygiène. Cet honorable institut fonctionne selon un système particulier de subventionnement qui est à charge à 60 p.c. de l'Etat national, les 40 autres p.c. devant être versés par les Régions et les Communautés.

La presse, de même que le journal télévisé de la RTBF, se sont fait récemment l'écho de difficultés rencontrées pour couvrir ces 40 p.c. de subventionnement de l'Institut, d'où des difficultés pour celui-ci de fonctionner.

Ma question est de savoir si M. le Ministre est au courant de ce problème et s'il peut nous rassurer par l'une ou l'autre démarche qu'il aurait pu entreprendre du côté de la Région de Bruxelles.

M. le Président. — Monsieur Adriaens, votre question est-elle identique à celle posée par M. Demannez?

Dans ce cas, il serait inutile que vous la posiez.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, elle comporte quelques petites nuances.

Aux toutes dernières nouvelles, l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie se débattra toujours dans de graves difficultés financières suite au non-versement d'un pourcentage important des contributions régionales et communautaires. 32 millions sur 216 millions lui ont été versés. La part de la Région de Bruxelles-Capitale est fort modeste, à peine 5 millions. Il n'en reste pas moins que notre versement n'a manifestement pas été fait.

J'aimerais savoir si la somme précitée a été versée ou va l'être incessamment. A quel poste budgétaire, cette dépense sera-t-elle inscrite?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, je tiens à informer M. Adriaens que l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie sera notamment financé par le biais de contrats d'études qui lui seront confiés. Le budget régional contient à la section 38 : hygiène et santé publique, un article budgétaire 12/5109 destiné aux études, enquêtes et autres dépenses en matière de lutte contre les pollutions diverses, un crédit de 4,95 millions a été inscrit en 1990. C'est sur ce poste que je compte dégager les moyens nécessaires à l'Institut.

M. Gosuin qui répondra au reste de votre question, m'indique que les contrats d'études seront soumis à l'Exécutif dans la quinzaine.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Le problème que vous évoquez, Monsieur Demannez, a fait l'objet d'une attention toute particulière du législateur lors des dernières réformes institutionnelles.

En effet, suite à la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communauté et Régions, les montants inscrits à la division organique 56 « Institut d'Hygiène et

d'Epidémiologie» du budget du Ministère de la Santé publique et de l'Environnement sont partiellement transférés aux Communautés et Régions et ce dans les conditions définies dans l'annexe du projet de la loi précité soit pour l'année 1989, 4,9 millions pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Ceci fait l'objet d'une note approuvée par le Comité de concertation le 12 septembre 1989.

La quote-part 1989 de la Région bruxelloise a été payée.

De plus, il était prévu que des modalités de collaboration entre l'IHE et les Communautés et Régions devaient être conclues pour permettre à celles-ci de participer aux activités de l'Institut proportionnellement à leur contribution respective dans son financement.

Ceci s'est formalisé par un accord de coopération entre l'Etat, les Communautés et les Régions sur le financement, le fonctionnement et la gestion de l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie pour la période 1990-1994, paru au *Moniteur* le 22 mars 1990. Malgré le fait qu'il n'ait été approuvé par aucune Assemblée nationale, communautaire ou régionale comme l'exige la loi spéciale de réformes institutionnelles, article 92bis, et qu'il est donc dépourvu d'une quelconque portée juridique, j'ai toujours eu le souci de le respecter scrupuleusement.

Cet accord instaure notamment un comité de cogestion dont la mission est de :

1. faire des proposition budgétaires,
2. fixer les activités et les programmes financés par l'Etat, les Communautés et les Régions,
3. contrôler tant sur le plan technique que budgétaire la réalisation des décisions relatives aux programmes.

Le comité de cogestion qui devait réaliser ces 3 objectifs ne s'est réuni pour la première fois que depuis quelques semaines afin de discuter des programmes d'études 1990 et de la clé de répartition financière de chacune des entités politiques dans ces programmes.

Ceci signifie que nous n'apprenons que maintenant ce pourquoi nous payons.

Sans remettre en cause les 5 millions de la Région, qui participent au financement de l'Institut, il est clair que nous ne soutiendrons que les projets d'étude pour lesquels nous avons un intérêt en tant que Région.

Toutefois, il est prévu, étant donné la qualité du personnel de l'Institut dans certains domaines scientifiques très précis, de réaliser au cas par cas des études, des conventions.

Actuellement une série de conventions particulières ont déjà été réalisées entre l'Institut et la Région pour un montant d'environ 3 millions (Transparence-Air, reports d'information pour la CEE). D'autres projets de conventions sont également en préparation pour des montants équivalents.

On ne peut donc pas dire que la Région de Bruxelles-Capitale ne soutient pas l'Institut.

Il est évident que la Région de Bruxelles-Capitale, soutiendra financièrement l'Institut dans les missions qu'il est le mieux à même de réaliser au profit de la Région.

J'espère que l'honorable membre sera donc apaisé quant au rôle joué par la Région dans le financement de l'Institut.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PATERNOSTER A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT LES MESURES PRISES POUR EVITER LES ARRETS DE TRAVAIL DITS ARRETS DE SECURITE A LA STIB

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DE PATOUL, CONCERNANT LA GREVE DES CONDUCTEURS DE METRO DE LA STIB

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME HUYTEBROECK, CONCERNANT LA GREVE DANS LE METRO DU 15 OCTOBRE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PATERNOSTER AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE DE MAATREGELEN GETROFFEN TER VOORKOMING VAN WERKONDERBREKINGEN — ZOGENAAMDE VEILIGHEIDSONDERBREKINGEN BIJ DE MIVB

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE PATOUL, BETREFFENDE DE STAKING VAN DE METROBESTUURDERS VAN DE MIVB

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW HUYTEBROECK, BETREFFENDE DE METROSTAKING VAN 15 OKTOBER

M. le Président. — Ces trois questions concernent la grève qui vient d'avoir lieu à la STIB.

Puis-je demander à M. de Patoul et à Mme Huytebroeck d'indiquer simplement quel est l'élément qui, dans leur question, diffère de celle de M. Paternoster ?

La parole est à M. Paternoster qui a introduit le premier sa question.

M. Paternoster. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, M. le Ministre Thys pourrait-il communiquer les mesures prises pour éviter des situations telles que l'arrêt de travail dit arrêt de sécurité, qui s'est produit au début de cette semaine sur le réseau métro de la STIB ?

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, les revendications des conducteurs sont-elles effectivement fondées ?

Depuis combien de temps connaît-on cette situation ?

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, on parle aussi d'une nouvelle politique de recrutement au sein de la STIB. Peut-on déjà connaître des détails à ce propos ?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques

désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en réponse aux questions posées je tiens à dire que :

1. Les mesures à prendre ne sont pas du ressort du Ministre qui a les Communications dans ses attributions. Cette responsabilité incombe aux responsables de la STIB, dans le cadre de l'autonomie d'exploitation qui lui est conférée.

2. Bien entendu, je me suis, malgré tout, inquiété, comme vous, de la situation. Je suis en mesure de vous communiquer aujourd'hui les cinq dispositions que la direction de la société a prises pour éviter que ne se reproduisent à l'avenir les désagréments de ce lundi.

1° Une inspection urgente a été réalisée sur l'ensemble des voitures de métro, qui sont au nombre de 160, la journée de lundi et la nuit de lundi à mardi.

2° Toute cette semaine, l'équipe d'entretien de nuit du dépôt métro de delta a été renforcée pour réaliser une deuxième inspection plus approfondie de tout le parc de voitures métro.

3° La STIB entame dès cette semaine le programme de grande révision des boggies pour toutes les rames de métro des première et deuxième séries qui datent de 1976. Cette première grande révision du matériel métro était planifiée de longue date et est indispensable après une durée de vie de quinze années du matériel roulant métro

4° Les constructeurs de rames sont associés aux équipes de la STIB pour étudier et remédier à différents problèmes qui se posent et qui ne sont pas liés aux boggies. Dans un premier temps, il s'agit essentiellement d'une coopération avec la firme ACÉC puisque les problèmes urgents à résoudre concernent la fiabilité des équipements électriques

5° La STIB a enfin décidé de renforcer l'équipe de commis techniques en roulement qui travaille à Delta. Cette équipe passera progressivement de seize à vingt-quatre agents et devra être constituée avant l'arrivée des trente-deux nouvelles voitures de métro programmées pour septembre 1991.

Selon la direction de la STIB, l'ensemble de ces mesures internes prises par elle devra permettre de maintenir le niveau de sécurité indispensable pour l'exploitation de notre métro.

Je voudrais ajouter, pour répondre de façon plus précise à la question de Mme Huytebroeck, que l'ensemble des mesures de formation et de recrutement auxquelles elle a fait allusion seront reprises dans le contrat de gestion que nous sommes en train de négocier dans le cadre des nouvelles ordonnances-type avec la direction de la STIB. J'aurai donc l'occasion de revenir sur ces mesures de recrutement et de formation lors du débat relatif au contrat de gestion.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CORNELISSEN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LE LICENCIEMENT DE CMT DANS LES COMMUNES BRUXELLOISES PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. GUILLAUME, CONCERNANT LE LICENCIEMENT MASSIF D'ACS DANS LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CORNELISSEN AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE HET ONTSLAG VAN DE TWW'S IN DE BRUSSELSE GEMEENTEN DOOR HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSE ZAKEN

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER GUILLAUME, BETREFFENDE HET MASSAAL ONTSLAG VAN GEKO'S IN DE GEMEENTEBESTUREN

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, cette question devait vous être posée par mon honorable Collègue, Martine Payfa. Celle-ci étant absente, et compte tenu du degré d'actualité aigu de cette question, elle m'a demandé de la poser à sa place.

Il faut se rappeler qu'en 1985, des chômeurs ont été mis à la disposition des communes bruxelloises pour les aider à faire face à un surcroît de travail causé par la délivrance des nouvelles cartes d'identité. Certains chômeurs étaient en principe liés au Ministre de l'Intérieur par un contrat de travail à durée déterminée de cinq ans.

En décembre 1989, le Ministre de l'Intérieur, via le gouverneur de la province de Brabant, a imposé à ces anciens chômeurs l'obtention d'un brevet de bilinguisme. Il semble que les mauvais résultats de ces candidats à cette épreuve linguistique ont eu pour conséquence un licenciement massif, en tout cas de la majorité de ces chômeurs. Cinquante-six personnes seraient touchées par la mesure.

On en arrive ainsi à une situation un peu paradoxale dans les communes bruxelloises où l'on impose une condition de bilinguisme à des chômeurs engagés pour une durée déterminée. On peut mettre cette situation en parallèle avec le cas des agents contractuels subventionnés qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et qui, eux, ne sont pas soumis à cette obligation.

Il est un deuxième aspect important : à partir du 31 décembre 1990, les dix-neuf communes bruxelloises seront privées de cette collaboration très importante d'agents qui ont appris à connaître le maniement informatique du Registre national. Ce n'est certainement pas au municipaliste que vous êtes, Monsieur le Ministre-Président, que je dois expliquer longuement que l'opération « cartes d'identité » ne se termine pas avec la délivrance de la première nouvelle carte. En conséquence, la présence de ces agents se révèle très nécessaire ultérieurement.

J'en viens aussi à l'aspect social de la mesure : le renvoi de ces personnes au chômage après plusieurs années de vie professionnelle est loin d'être positif. Et, de toute manière, il faut envisager le montant de l'indemnité de chômage qui devra leur être accordé. Si l'on effectue certaines estimations, il apparaît que le montant total des charges qu'impose l'engagement de ces personnes n'atteindrait pas la somme de 30 millions par an, soit à peine 25 p.c. de plus que les indemnités de chômage qui leur seraient versées.

C'est pourquoi je vous pose la question précise de savoir ce qu'il vous serait possible de faire pour remédier à cette situation qui risque d'affecter le bon fonctionnement des services de nos communes. (*Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.*)

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président. Je voulais poser la même question.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — M. Cornelissen a très bien rappelé l'historique de la mise à disposition de chômeurs par le Ministre de l'Intérieur pour la délivrance des nouvelles cartes d'identité. Cette opération était prévue jusqu'au 30 juin 1990. Cependant, le Gouvernement a décidé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 1990. Il apparaît qu'un contrat de travail soumis fin juin 1990 à ces agents, devenus entre-temps des contractuels subventionnés, contenait un avenant stipulant que les intéressés devaient avoir réussi un examen linguistique pour le 1^{er} octobre 1990. Le Ministère de l'Intérieur a inscrit ces personnes au Secrétariat permanent de Recrutement.

Les contractuels subventionnés qui n'ont pas réussi l'examen linguistique ont reçu le 27 septembre une lettre du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur leur notifiant la fin du contrat au 30 septembre 1990, sans indemnité et sans préavis.

J'ai adressé une lettre au Ministre de l'Intérieur à ce sujet et lui ai fait part très clairement de mon étonnement quant à la procédure pour le moins brutale qui avait été utilisée et qui met un terme à ce contrat de travail, du jour au lendemain, ce qui entraîne — vous l'avez souligné dans votre question — le risque de perturber le fonctionnement des services communaux.

Je me demande pour quelles raisons on a formulé cette nouvelle exigence à trois mois de la fin des opérations alors qu'elle n'avait pas été imposée pendant plusieurs années. De plus, même si c'est le Ministre de l'Intérieur qui est l'employeur de ces agents, je considère qu'il est inadmissible que le Ministre chargé de la tutelle sur les communes bruxelloises n'ait été avisé ni des nouvelles conditions de contrat ni du licenciement de ces agents, d'autant qu'on ne peut pas dire que M. Tobback et moi-même manquons d'occasions de nous parler puisque nous nous voyons tous les mois en commission interministérielle des Ministres de l'Intérieur.

J'ai demandé au Ministre de revenir sur cette décision. Je poserai le problème de la poursuite de l'opération au-delà du 30 décembre 1990 lors de la prochaine réunion mensuelle, compte tenu du fait que les agents sont toujours en place.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME HUYTEBROECK
A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT LE CLASSEMENT DU BATIMENT DE LA RUE DE L'AMAZONE**

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW HUYTEBROECK AAN DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE DE BESCHERMING VAN HET GEBOUW AAN DE AMAZONESTRAAT

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, un projet immobilier suscite actuellement l'émoi dans un quartier de Saint-Gilles et d'Ixelles, à savoir le quartier de la rue de l'Amazone et de la rue Simonis. Un promoteur-constructeur projette de raser un bâtiment pour y construire un ensemble de 110 appartements.

Il se fait que ce bâtiment était à l'origine des écuries-ateliers, vestiges d'un grand édifice construit par la Compagnie des petites voitures de place de Bruxelles en 1881. Il a été repris, entre autres, dans l'inventaire de l'architecture industrielle de Bruxelles et présente donc un intérêt certain. Je voudrais demander à M. Désir s'il projette de mener une enquête en vue d'un éventuel classement de l'édifice.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Je lis comme vous les journaux, Madame. Je suis donc au courant de l'existence d'un projet d'implantation par le secteur privé à cet endroit. Ce projet ne m'a pas été soumis dans le cadre de mes compétences. Je ne puis donc préjuger de ses qualités ou de ses défauts éventuels.

Je viens d'apprendre que la Commission de concertation s'occupait aujourd'hui même de ce problème. J'attends les résultats de ses délibérations mais, de toute façon, j'ai déjà envoyé au président de la section autonome bruxelloise une lettre lui demandant d'émettre un avis à ce sujet.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. DEBRY A
M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU
MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT LA
SUBSIDIATION PAR LA REGION DE LOGEMENTS
SOCIAUX DANS LE QUARTIER NORD**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE
HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGE-
VOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVES-
TING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATER-
BELEID, BETREFFENDE DE SUBSIDIES VAN HET
GEWEST VOOR SOCIALE WONINGEN IN DE
NOORDWIJK**

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

M. Debry. — Monsieur le Président, vous avez, Monsieur le Secrétaire d'Etat, donné récemment une conférence de presse par laquelle vous annonciez que la Région financerait le Foyer laekenois qui pourrait ainsi racheter à une société privée, Batipromo, une centaine de logements localisés au niveau de la chaussée d'Anvers, dans le quartier Harmonie, lui-même faisant partie du quartier Nord.

Je vous poserai donc trois questions qui, comme demandé, ne seront ni trop techniques, ni trop précises. Voici six mois, vous déclariez, en réponse à une question portant sur le même sujet: «Il me paraît difficile d'accepter un prix supérieur à 2,5 ou 3 millions de francs par logement». Or, vous faites état de nonante-huit logements et d'un coût total de 350 millions.

J'aimerais savoir si vous avez modifié votre appréciation des prix. Peut-être cette somme de 350 millions englobe-t-elle les commerces qui sont également prévus? Vous n'étiez pas précis à ce sujet lors de votre conférence de presse.

Vous avez également indiqué le nombre de logements, classés par type et nombre de chambres. Dix logements seulement comportent trois chambres, les autres logements étant plus petits. Par ailleurs, vous souhaitez que ces logements

soient principalement destinés aux personnes qui seraient expulsées du quartier Harmonie. Lorsque l'on connaît la composition sociologique et familiale majoritaire du quartier Harmonie, une telle déclaration paraît quelque peu contradictoire, vu le pourcentage élevé de familles nombreuses et immigrées dans le quartier.

Enfin, le financement par la Région d'une centaine de logements qui, de toute façon, auraient dû être construits par le promoteur, en fonction du PPA, constitue-t-il le meilleur investissement dans le cadre d'une politique d'augmentation du nombre global de logements dans la Région? Ne conviendrait-il pas de le considérer comme une « fleur » inutile offerte au promoteur qui, de toute manière, doit construire ces logements?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, en réponse à la question de l'honorable membre de notre Conseil, je puis lui donner les informations suivantes: le projet concerné comprend 98 logements, dont 23 à une chambre, 65 à deux chambres et 10 à trois chambres, représentant une surface totale nette de 7 421 mètres carrés de logements.

Le coût total de l'opération, selon les éléments que la SNL nous a transmis, se décompose comme suit:

— coût magasins: 14 530 084 francs pour 13 magasins,

— coût logements: 249 716 550 francs, soit un coût moyen par logement de 2 548 128 francs ou ce qui représente aussi un coût de l'ordre de 33 650 francs le mètre carré.

Le coût total est donc de l'ordre de 264 246 634 francs.

Il est à noter que le coût des logements ainsi précisé inclut une imputation de terrain à 1 750 francs le mètre carré et les honoraires d'architecte de 6 p.c. du coût de réalisation. C'est donc un coût légèrement surévalué par rapport à un coût net de production, tel qu'il est généralement approché dans le secteur du logement social.

Le montant de 350 millions que vous évoquez et qui est repris dans les programmes d'investissement SNL, maintenant devenue SLRB, est un coût à 138 p.c. du coût net de la réalisation et inclut 17 p.c. de TVA, 6 p.c. d'honoraires d'architecte et 15 p.c. de marge de manœuvre que la société de tutelle se donne car il ne faut jamais exclure un réajustement du prix initialement fixé.

Je comprends votre remarque sur le petit nombre de logements à trois chambres. Nous avons négocié avec le Foyer laekenois une offre de logements la plus adaptée à ses besoins immédiats, pour la première phase de l'opération. La seconde phase du projet devrait permettre une offre plus importante de logements plus vastes.

Par ailleurs, je vous rappelle que ce projet n'est nullement lié à des expulsions dans le quartier Harmonie. Ce sujet n'a d'ailleurs été évoqué nulle part.

Enfin, concernant votre remarque au sujet du rachat par la Région d'un projet de logements que le promoteur était de toute façon contraint d'accomplir, je rappellerai trois éléments importants:

— aucun prescrit légal n'existe aujourd'hui pour fonder et définir le régime dit de compensation;

— la jurisprudence qui se développe oblige le promoteur à réaliser des logements sans indiquer, de quelque façon que ce soit, la manière dont ceux-ci seront mis sur le marché: vente à l'initiative du promoteur des biens construits en réalisant un maximum de plus-values, par exemple, ou rachat par les pouvoirs publics;

— dans l'opération qui nous concerne ici, je crois surtout que la Région a fait une très bonne opération en rachetant à un très bon prix des logements sociaux clef sur porte à un promoteur contraint. La Région a ainsi élargi de fait le patrimoine foncier du secteur du logement social — jugez-en puis-que le prix demandé était de 1750 francs le mètre carré à Bruxelles, dans le centre ville — et mettra sur le marché des logements à louer à loyer contrôlé.

Enfin, je terminerai en vous signalant l'analyse récente du régime de compensation qui a été faite dans *La ville et l'habitant* par Inter-Environnement. Celle-ci met en évidence la dérive fréquente de ladite procédure, notamment en termes d'affectation, de coût et de qualité d'offre des logements réalisés, vu que les promoteurs souvent concernés ne sont pas des spécialistes du résidentiel. En agissant comme nous l'avons fait, je considère que nous nous sommes donné des garanties précises à cet égard.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME WILLAME A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT LE DEVENIR DU PARC DE LINTHOUT

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW WILLAME AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE DE TOEKOMST VAN HET LINTHOUTPARK

M. le Président. — La parole est à Mme Willame pour poser sa question.

Mme Willame. — Merci, Monsieur le Président. A l'occasion d'un projet massif de lotissement dans les zones à bâtir du parc de Linthout à Woluwe-Saint-Lambert, Monsieur le Secrétaire d'Etat, vous avez exprimé dans la presse vos intentions de faire acheter par la Région la partie centrale de ce parc.

Puis-je vous demander, si l'Exécutif a déjà été saisi du problème, si l'avis de l'inspecteur des Finances, qui est toujours sollicité lorsque la Région achète un espace vert, a été demandé et quelle a été sa réponse? Quel est l'avis de votre administration sur l'acquisition de cet espace, et lorsque je parle d'administration, je fais aussi bien allusion à l'administration de l'Urbanisme qu'à l'Institut bruxellois de gestion de l'environnement?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, en réponse à la question de l'honorable membre, je signale que le dossier administratif constitué en vue de l'acquisition éventuelle du

parc Linthout a été transmis au Comité d'acquisition pour évaluation. Celui-ci nous a donné une valeur pour la partie du terrain qualifiée d'espace vert au plan de secteur, comme pour l'ensemble de la parcelle. Le dossier a été visé favorablement par l'Inspection des Finances et je présenterai une note lors d'une prochaine séance. Il va de soi qu'en tout état de cause, les options urbanistiques d'aménagement du territoire prévaudront sur toute décision d'acquisition. En d'autres termes, il appartient d'abord au pouvoir communal de se déterminer quant à l'affectation de cette parcelle.

Mon rôle ne peut donc, dans le respect des compétences de chacun, qu'être un éventuel soutien à cette décision préalable d'aménagement et d'affectation urbanistiques.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHOT A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT L'INTERDICTION PAR LE BOURGMESTRE DE SAINT-JOSSE D'UNE REUNION PRIVEE ORGANISEE A L'INVITATION D'UN CONSEILLER REGIONAL

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHOT AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE HET VERBOD VAN DE BURGEMEESTER VAN SINT-JOOST OP EEN PRIVE-BIJEENKOMST GEORGANISEERD OP UITNODIGING VAN EEN GEWESTELIJK RAADSLID

M. le Président. — La parole est à M. Michot pour poser sa question.

M. Michot. — Monsieur le Président, le 12 octobre 1990, j'ai envoyé une lettre à M. le Ministre-Président. Le 15 octobre, donc ce lundi, je lui en ai envoyé une deuxième.

A ce jour, je n'ai toujours pas eu le plaisir de recevoir votre réponse, Monsieur le Ministre-Président. Je profite donc de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour vous en rappeler le contenu. En tant que conseiller régional, représentant élu du Front national dans cette Assemblée, j'ai invité les sympathisants et militants du Front national à une réunion et à un échange de vues, le 30 septembre 1990, dans une salle de Saint-Josse-ten-Noode. Cette réunion privée, dans un local privé, a été interdite par M. Guy Cudell, bourgmestre de ladite commune. Cette interdiction est illégale et les raisons de cette interdiction sont mensongères.

Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre-Président, quelles dispositions vous voudrez bien prendre dorénavant afin que ne soit plus bafoué, et ce au moins dans la Région bruxelloise, ce droit fondamental qu'est la liberté de réunion et d'expression, trop souvent oublié par certaines autorités communales à l'encontre des mêmes personnes ou mêmes groupements tant dans la Région bruxelloise que dans les Régions flamande et wallonne?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je m'étonne que cette question me soit posée en séance publique. Je voudrais souligner que l'article 134 de la loi communale indique que le bourgmestre doit veiller au maintien de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens. Le bourgmestre porte donc la possibilité d'apprécier si une réunion est de nature à troubler l'ordre. Nous le faisons

tous, dans nos fonctions de bourgmestre, lorsqu'une manifestation est prévue. Dans le cas soulevé par M. Michot, il semble clair, d'après les informations en ma possession, que le bourgmestre de Saint-Josse s'est fondé, pour prendre sa décision, sur le fait que les autorités de police l'avaient informé d'un risque de contre-manifestation et donc, probablement, d'un risque pour l'ordre public.

J'ajoute que dans cette Assemblée il a été souvent question de la soi-disant voracité du Ministre-Président, Ministre de tutelle, ou des membres de son Exécutif, voracité comportant des risques pour l'autonomie communale... Aussi, vous comprendrez qu'il n'appartient pas à l'autorité de tutelle de se substituer, en cette matière, aux responsabilités du bourgmestre. En conséquence, je ne puis que vous rappeler les dispositions légales et donc la seule et exclusive responsabilité du bourgmestre en cette matière.

M. le Président. — La parole est à M. Michot.

M. Michot. — Monsieur le Ministre-Président, vous parlez de la loi communale. Je voudrais souligner que cette loi prévoit une exception, celle d'une réunion privée dans un local privé. C'était précisément là notre intention. Vous ne répondez pas tout à fait à ma question, et je trouve que vous manquez un peu de bon sens, tout comme certaines autorités communales.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à la réponse que j'ai faite à M. Michot. Toutefois, je souhaite lui faire remarquer qu'il est heureux que nous ayons pu intervenir en ce qui concerne l'occupation d'un bâtiment privé lorsque le Centre culturel iranien situé rue de Mérode, voulait précisément s'organiser dans un local purement privé. Personnellement, j'avais pris des mesures pour que ces manifestations ne se déroulent pas, dans l'intérêt même de l'ordre public. Ce n'est pas parce qu'une manifestation se déroule dans un local privé qu'elle n'est pas susceptible de générer des troubles de l'ordre public. Cela me paraît évident, et c'est au bourgmestre d'apprécier si cet ordre public peut être perturbé ou non, peu importe si la manifestation se déroule dans un local public, sur un espace public, ou dans un local privé.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ROELANTS DU VIVIER A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT LA PRESENCE D'AMIANTE AU HOME REINE FABIOLA A AUDEGHEM

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ROELANTS DU VIVIER AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE DE AANWEZIGHEID VAN ASBEST IN HET KONINGIN FABIOLA-HUIS IN OUDERGEM

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour poser sa question.

M. Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, des inquiétudes se manifestent en ce moment très légitimement

puisque prochainement sera publiée la liste des quatorze mille bâtiments contaminés par l'amiante en Belgique, dont une grande partie se trouve sur le territoire de la Région bruxelloise.

Parmi ces bâtiments, on relève des locaux réservés à l'éducation et aux soins de santé.

Parmi ces derniers, la presse a cité tout récemment le Home Reine Fabiola à Auderghem, un établissement de soins pour personnes âgées.

J'aimerais savoir si les mesures nécessaires ont été prises par le Secrétaire d'Etat compétent pour prévoir une décontamination des locaux contenant de l'amiante, tout en maintenant la capacité d'accueil et de soins de ce home.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, le problème des bâtiments contaminés par l'amiante est double. D'une part, il faut procéder à un dépistage systématique des bâtiments, et donc identifier ceux-ci. D'autre part, il convient, pour la santé des personnes, d'assainir les lieux.

En tant que pouvoir public local, la commune d'Auderghem a, semble-t-il, pris ses responsabilités en procédant elle-même au dépistage systématique des bâtiments dont elle a la charge.

Parmi les bâtiments soumis à un examen se trouve en effet le home Fabiola à Auderghem. Je n'ai pas encore reçu le rapport officiel de la commune, mais étant donné la compétence des examinateurs, il semble à peu près certain que le home soit contaminé. L'Institut d'hygiène et d'épidémiologie sera sollicité pour rédiger un rapport complet et contradictoire sur le home Reine Fabiola.

Quant à la décontamination même du home, il est de la responsabilité du CPAS d'Auderghem de prendre toutes les dispositions nécessaires relatives aux occupants du home ainsi qu'à la présence de l'amiante.

J'espère avoir ainsi répondu de manière rassurante à votre question.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DRAPS A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT LA NOUVELLE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE SUR LE RESEAU DES ROUTES REGIONALES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DRAPS AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE DE NIEUWE RICHTINGAANWIJZERS OP HET GEWESTELIJKE WEGENNET

M. le Président. — La parole est à M. Draps pour poser sa question.

M. Draps. — Monsieur le Président, lors du débat d'investiture de l'Exécutif, j'avais formulé la modeste suggestion que,

puisque nous disposions d'un réseau routier régional, nous imitions certaines villes étrangères pour flécher le long de celui-ci les principaux centres d'intérêt ainsi que les quartiers qui ne sont pas nécessairement connus par nos visiteurs étrangers.

Suite à l'interpellation de M. De Decker, on a rappelé hier dans cette enceinte que l'Exécutif adhérerait à la volonté d'accueillir demain les principales institutions politiques de la Communauté européenne. Un an après ma suggestion, on constate une timide tentative d'entreprendre un fléchage de l'ensemble de nos quartiers le long du réseau routier régional. Vous aurez ainsi remarqué qu'à l'entrée de l'avenue Franklin Roosevelt, notamment en direction de l'avenue De Mot, plusieurs flèches indiquent qu'en empruntant l'avenue Louise, vous vous rendez non pas dans le quartier de l'avenue Louise — ce qui est beaucoup plus parlant pour les visiteurs étrangers — mais à Saint-Gilles.

Si, au sein de cet Exécutif, tous les chemins mènent peut-être à Saint-Gilles, (*sourires*) je trouve que cette situation est assez originale. Le visiteur ne comprend pas nécessairement pourquoi l'on renseigne Saint-Gilles à cet endroit.

Il vaudrait mieux, comme cela se fait à Strasbourg, que l'on indique à l'entrée de Bruxelles la direction pour le Rond-point Schuman, pour le Parlement européen, pour le quartier Louise ou pour la Grand'Place. Le visiteur étranger n'est pas nécessairement intéressé par le fait qu'en empruntant l'avenue De Mot et l'avenue Louise, on peut également aller à Saint-Gilles.

Je demande à M. Thys sur base de quels critères cette signalisation a été établie. Y a-t-il un plan global visant à flécher l'ensemble des quartiers de la ville? Quels sont les buts poursuivis par cette nouvelle signalisation actuellement mise en place?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, mes Chers Collègues, l'objet de la question de l'honorable membre est vaste et très important.

— Important pour la qualité de l'intégration des fonctions des voiries et par là même pour l'image de Bruxelles et pour son rôle de ville européenne.

— Important aussi par la politique des déplacements car une bonne organisation de la signalisation directionnelle permet d'éviter des déplacements hésitants ou inutiles qui sont sources de nuisances pour la mobilité.

A cet égard, il convient notamment d'intégrer au système le fléchage d'itinéraires de déviation en cas d'incidents ou de travaux, par exemple dans le tunnel Léopold II.

Mon administration dirige actuellement une étude qui vise à mettre au point cette signalisation directionnelle en liaison avec l'étude du plan régional des déplacements, « Plan Iris ».

Cette étude conduira :

— au choix d'un matériel de qualité « mobilier urbain » adapté à la diversité des usagers de la ville : piétons, véhicules lents, automobilistes;

— à l'établissement d'un plan de signalisation directionnelle. Dans un premier temps, ce plan guide les usagers entre la petite ceinture et le ring.

Il s'agira de définir :

1. des lieux «repères» dans la ville et vers lesquels sont guidés les véhicules entrant et circulant en ville: espace Bruxelles-Europe, Atomium, Grand-Place ...

2. des villes de destination.

A cet égard, je saisis l'occasion présente pour vous informer que, Ministres régionaux et nationaux concernés, nous avons abouti à un accord qui constitue un premier pas dans la bonne direction puisqu'il est prévu que le nom de toute destination étrangère doit au moins être mentionné dans la langue du pays où la destination est située.

Je considère, quant à moi, qu'il faut aller plus loin.

Pour des raisons de clarté, il conviendrait de ne mentionner les destinations que dans la ou les langue(s) des pays ou des régions concernés. Pour la Belgique, cela reviendra à écrire uniquement Antwerpen et plus Anvers, Liège et plus Luik, Lille et plus Rijssel.

Cette étude conduira également à la mise au point d'une signalisation de proximité à vocation touristique ou fonctionnelle. Il convient notamment de signaler les différents sièges des institutions européennes ou internationales (OTAN, ...) ce à quoi fait allusion d'ailleurs l'honorable membre.

Cela étant, je mets cette occasion à profit pour examiner l'intérêt et la faisabilité:

- de systèmes signalant les excès de vitesse;
- de dispositifs dynamiques indiquant suffisamment tôt les possibilités de stationnement en ville;

— de techniques de guidage des trafics et spécifiquement des «poids lourds». Pour ce faire, il existe des dispositifs électroniques pour partie embarqués dans les véhicules et pour partie placés dans des bornes aux carrefours principaux.

Ces techniques de pointe doivent se coordonner au niveau international.

Il convient donc de signaler que la Région participe aux études internationales «Polis» et «Drive» qui traitent notamment de ces matières.

Des engagements budgétaires sont prévus pour cette année encore.

La réalisation des projets en cours d'étude s'étalera sur les trois années à venir en fonction d'un plan encore à établir.

Je viens d'indiquer ce que j'appellerai le plan à moyen et à long terme. Quant à la question précise des éléments directionnels qui m'ont été indiqués pour des lieux d'intérêt tout à fait particuliers, comme St-Gilles ou d'autres communes, je dois avouer que j'ignore qui a pris la décision. Si l'honorable membre m'y autorise, je lui répondra donc par écrit.

M. le Président. — La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(La séance est levée à 18 h 5.)

(De vergadering wordt om 18 u. 5 gesloten.)